

# FRANCE-FORUM



AVRIL 1967 - N° 79 - 2,50

## Les travaillistes au pouvoir

Le livre de Jean-Marie Domenach, « Le retour du tragique » (1), bien qu'il surabonde en références littéraires brillantes et brillamment commentées, est fondamentalement un essai de philosophie politique, et même plus exactement de philosophie tout court. L'éclat du style, le genre faussement complaisant de l'essai, la multiplicité des perspectives que la virtuosité de l'auteur ouvre dans toutes les directions, ces belles occasions de divertissement risquent de masquer l'unité profonde de l'œuvre et son obstination à revenir sans cesse, comme on se cogne toujours au même mur, à un essentiel, un irréductible, ce tragique de l'existence humaine, qui ne manque pas de réapparaître sous une figure souvent plus sinistre ou plus sournoise, chaque fois qu'à force de technique, de science ou de sagesse on se flatte de l'avoir définitivement éliminé ou dissous. Ce que signifie le titre : retour du tragique.

Animateur d'« Esprit », Jean-Marie Domenach se situe dans la tradition d'Emmanuel Mounier, à qui il arrivait de qualifier sa propre pensée d'optimisme tragique. Alliance de mots délibérée, peut-être même contradiction, mais qui manifestent bien l'ambiguïté de cette notion de tragique, car même si l'optimisme, philosophiquement considéré, ne signifie pas quelque système béatement satisfait, mais une confiance, résolue et fondée, dans l'homme et l'avenir de l'homme, le tragique, dans l'histoire d'un homme, comme dans l'histoire des hommes, ne peut être qu'un moment, tel ce moment du négatif dont parle Hegel, et qui, si affreux soit-il et le contraire d'une apparence, est destiné à être assumé et dépassé. Mais un tragique qui n'est qu'un moment et ne participe pas à l'absolu de l'irréductible est-il encore le tragique ? En d'autres termes, le tragique n'annonce-t-il pas la mort de tout optimisme, et le propre de l'optimisme n'est-il pas de relativiser le tragique, c'est-à-dire de le nier ? Jean-Marie Domenach affronte l'antinomie, mais récuse l'alternative ; car il entend (et telle était bien l'intention d'Emmanuel Mounier) ne sacrifier ni le courage de vivre et le goût de l'action — qui n'ont de contenu et de sens que par rapport à une métaphysique optimiste — ni réduire et perdre ce sentiment tragique de la vie qui fait de l'existence humaine une passion, pour parler un langage qui n'est pas tout à fait celui de Jean-Marie Domenach, et une passion qui étant à la fois souffrance et exaltation n'est pas incompatible avec la joie, selon une intuition de Nietzsche pour laquelle Jean-Marie Domenach n'est pas sans sympathie.

Ici se noue le débat auquel nous provoque le livre : le tragique est le tragique parce qu'il est un scandale pour la conscience et la raison, et c'est

ainsi que l'a représenté le théâtre grec (dont on accordera à Jean-Marie Domenach qu'il est un moyen d'approche privilégié pour la connaissance de notre siècle). Il est scandaleux que le héros commette sans savoir qu'il les commet des crimes machinés par les dieux qui le voueront au malheur et à la haine des dieux, comme il est scandaleux que les révolutions non seulement dévorent leurs meilleurs et plus héroïques serviteurs, mais encore qu'entreprises en vue de la libération humaine elles engendrent par une ironie très dialectique des tyrannies plus abusives encore que les oppressions qu'elles ont justement déracinées. Et dans ce qu'il écrit sur Saint-Just ou sur Staline, et bien qu'il prenne ici ou là ses distances sur quelques nuances, Jean-Marie Domenach rejoint le meilleur Camus. Ce serait certes lâcheté de l'esprit que de nier ou de déguiser la réalité historique et la possibilité toujours prochaine du tragique. Mais comment donner tort à la conscience et à la raison qui jugent intolérable le tragique — même si la grandeur de l'homme est de supporter avec dignité l'intolérable ? Car sans cette protestation de l'esprit, indubitablement morale et métaphysique, le tragique ne serait pas le tragique mais je ne sais quelle opacité de malheur qui ne pourrait être ni nommée ni éprouvée. La difficulté des thèses de Jean-Marie Domenach c'est qu'à la fois elles avouent et désavouent le tragique. Bien sûr, le tragique est révélateur des abîmes de l'homme, des iniquités de l'histoire, ou même d'une certaine sorte d'absence de Dieu, mais il porte à la conscience et à la raison un défi qui doit être relevé et gagné. Le pur et vrai tragique est l'insoluble, l'irréductible, la fatalité du désespoir. Un tel tragique peut, comme le montre avec force Jean-Marie Domenach, se passer de clairs et d'oriflammes, de flammes, de larmes et de sang et se confondre avec la déréliction heureuse, mais non moins désespérée, qui pourrait être le destin de l'homme dans une société de confort et de consommation. Mais le drame humain, demandera-t-on à Jean-Marie Domenach, n'est-il pas dans un conflit, certes incessant, entre le tragique toujours menaçant d'une part et d'autre part ce qu'il y a dans l'esprit de conscience et de raison, qui sont destinés à être travaillés, purifiés, approfondis par le feu du tragique mais, comme la salamandre de la légende, sans s'y brûler complètement ? En d'autres termes, le tragique dans son irrécusable interpellation, ne peut manquer de faire vaciller la raison, tandis qu'à son approche la conscience doute de la conscience. Mais à tout retour du tragique ne convient-il pas de répondre par un retour redoublé de conscience et de raison ? La chance, au pire, est qu'entre l'existence humaine et l'ab-

solu du tragique se trouve une distance infinitésimale, un « presque rien », mais c'est par ce « presque rien » que peut passer, victorieuses du tragique, la liberté et ce que quelques-uns appellent la grâce, noms jumeaux de l'espérance.

La philosophie du tragique que met en forme Jean-Marie Domenach risque de se changer en une philosophie tragique et de poser en termes insolubles le problème politique. L'auteur de ce « Retour du tragique » refuse l'antithèse qui fut jadis proposée à un Colloque de « France-Forum » de l'homme démocratique et de l'homme tragique ; il ne veut pas choisir le premier contre le second, parce que pour lui l'absence de tragique est plus redoutable (plus tragique même) que la présence du tragique, parce qu'il craint que la démocratie si elle est idéal et valeur ne soit qu'évasion et alibi, et si elle est pratiquée se révèle complice d'une certaine sorte d'embourgeoisement, parce qu'enfin l'action politique, telle au moins qu'elle est analysée dans ce livre, ou bien se retourne contre son intention qu'elle contredit, baffoue et dévaste, ou bien n'en réalise qu'une fade et désolante approximation ; ainsi le socialisme se fait stalinisme ou social-démocratie. Et c'est une impasse tragique que cette alternative, dont on craint qu'elle soit indépassable, de l'odieux ou du méprisable. Au demeurant, peut-être Jean-Marie Domenach n'est-il pas assez ménager de son mépris et se ferme-t-il les chemins qui lui permettraient de trouver l'issue que lui interdit sa philosophie du tragique. Aussi serait-on tenté de réhabiliter contre lui l'homme démocratique qui, au moins parce qu'il a un tragique à contredire, est voué lui aussi au risque, au conflit, au drame et à tout un pathétique de l'existence dont le tragique théâtral ou historique pourrait bien n'être que la retombée esthétique. Il n'était pas écrit dans les étoiles d'un ciel païen que ces hommes démocratiques qu'étaient La Fayette en 1792 et Kerenski en 1917 (on choisit à dessein des noms méprisés par les esprits forts) dussent forcément échouer, et s'ils avaient réussi, peut-être eussent-ils sauvé chaque fois une révolution qui allait, non pas s'accomplir mais se perdre, dans la terreur et le césarisme. Les amateurs de tragique auraient été floués, l'honneur et le bonheur des hommes y eussent gagné. Mais pour justifier ces thèses, c'est tout un « Antitragique » qu'il faudrait écrire qui opposerait à la philosophie de ce « Retour du tragique » une autre philosophie — qui ne serait pas, elle non plus, sans véhémence et sans passion.

Etienne BORNE.

# FRANCE FORUM

*Sommaire*

**79**

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

42, bd de Latour-Maubourg, Paris-7<sup>e</sup>

C.C.P. Paris 14.788-84. Tél. INV. 24-05

Prix de vente au numéro .. 2 F 50

Abonnement : 8 n<sup>os</sup> par an. 20 F

Abonnement de soutien .. 25 F

*AVRIL 1967*

Photos : GIRAUDON - KEYSTONE - Central Press LTD

## ÉDITORIAL

MUTATIONS ET INTERROGATIONS,  
PAR ETIENNE BORNE ET HENRI BOURBON .... 2

## FORUM

M. WILSON ET LES TRADE UNIONS : UN DIALOGUE  
DIFFICILE,  
AVEC LEONARD HAGESTADT, JEAN-DANIEL  
REYNAUD, GABRIEL VENTEJOL, PAUL VIGNAUX,  
GERARD ADAM ..... 4

## QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

L'EDUCATION SEXUELLE A L'ECOLE,  
PAR CECILE DELANGHE ..... 16

## PROBLÈMES

LA SECTION SYNDICALE D'ENTREPRISE,  
PAR YVES LAGARDE ..... 19

## ÉTUDE

AU TEMPS DE L'EUROPE DES PRINCES,  
PAR RENE SEDILLOT ..... 24

## DIALOGUE SANS POLÉMIQUES

SUR UNE PHILOSOPHIE DU TRAGIQUE,  
PAR ETIENNE BORNE ..... 1

## PROPOS DU TEMPS

LE SAVANT ET L'APOCALYPSE,  
PAR ETIENNE BORNE ..... 38

## ARTS

UNE JOURNEE AVEC JEAN RENOIR,  
PAR CLAUDE BEYLIE ..... 27

BONNARD, PEINTRE DE LA LUMIERE,  
PAR JEAN GODON ..... 32

## NOTES DE LECTURE

LA DEMOCRATIE.  
DE GEORGES BURDEAU, PAR RENE PUCHEU 34

L'ECOLE DE DEMAIN RESTE A FAIRE,  
DE JEAN CAPELLE, PAR CHARLES DELAMARE 36

# MUTATIONS ET INTERROGATIONS

La figure de la France politique est en train de changer et les dernières élections législatives ne représentent qu'un moment d'une évolution dont l'issue reste encore en suspens. Les frontières entre les uns et les autres ne sont pas véritablement dessinées avec la dure netteté que semble leur donner ce combat de gladiateurs qu'est devenu par la logique de la loi électorale le second tour du scrutin. Et de plus il n'est pas de parti ou de regroupement de partis qui sache exactement ce qu'il est et ce qu'il veut, et qui ne soit appelé sous l'effet de ses contradictions internes et la pression de la conjoncture à s'interroger sur lui-même pour trouver sa vérité qui doit être à la fois une auto-définition et une option sur l'avenir. Ce qui fait une autre grave incertitude.

Le gaullisme n'a pas reculé et l'U.N.R.-U.D.T. a amélioré légèrement son pourcentage par rapport aux précédentes élections législatives. On constate même une poussée gaulliste dans les vieilles provinces traditionnalistes, Alsace, Vendée, Pays Basque, ce qui est assez paradoxal pour un mouvement qui, en son inspiration originale, se réfère moins au fédéralisme qu'à un jacobinisme de la France une, totale, indivisible. Les sondages, interprétés par l'opinion comme annonçant l'inévitable reconduction de la majorité, ont finalement desservi le gaullisme soit en provoquant

la démobilisation d'un certain nombre de sympathisants persuadés que la victoire était désormais acquise, avec ou sans leur concours, soit, plus vraisemblablement, en rejetant vers un vote oppositionnel cette part du marais qui, assurée sur la foi des oracles scientifiques, que rien ne sera bouleversé dans l'Etat, les institutions, le régime pouvait, dès lors, en toute sécurité, exprimer ses mécontentements et sa mauvaise humeur par une manifestation vive et consciemment symbolique ; bref, geste plutôt qu'acte et phénomène semblable à celui qui au premier tour des présidentielles avait mis en minorité et en ballottage le général de Gaulle lui-même. Certes le gaullisme est minoritaire dans le pays, mais il a le droit de se considérer républicainement comme majorité légale, et même comme majorité réelle tant que ne s'affirme pas dans les faits et les chiffres une autre majorité rassemblée par un autre projet politique et capable, par son propre poids, de constituer le deuxième terme de l'alternative démocratique. La difficulté spécifique du gaullisme est, au-delà de l'arithmétique électorale, dans ses contradictions intérieures : il prétend dépasser l'opposition de la droite et de la gauche et représenter toute la polyphonie française, mais la musique qu'il fait entendre est dissonante jusqu'à la discordance et on n'a pas l'impression que M. Pompidou et M. Capitant, M. Giscard d'Estaing et M. Léo Hamon, M. Debré et M. Vallon chantent les mêmes airs et sur le même ton. Lorsqu'aura disparu le fédérateur exté-

rieur qui maintient ensemble conservateurs et progressistes, nationalistes avoués et européens refoulés, césariens et libéraux, la cohorte, redevenue cohue, ne risque-t-elle pas d'éclater dans tous les sens. La contradiction la plus dramatiquement indénouable se situe même plus haut : le général de Gaulle condamne toutes les divisions au nom d'une unité et d'une unanimité françaises dont il entend être le représentant par légalité institutionnelle et légitimité historique, mais il est par sa personnalité même signe de contradiction et provocation à la division passionnelle. Une victoire précaire, obtenue par un ultime secours venu des îles proches ou lointaines, n'a en soi rien de démocratiquement scandaleux, mais il est éprouvant pour le gaullisme de devoir salut ou sursis au plus mince des hasards alors qu'on prétendait au départ avoir avec soi les dieux, le destin et l'histoire.

Le parti communiste est le véritable vainqueur du scrutin en ce sens qu'il est, de tous les combattants affrontés, le seul à avoir atteint tous ses objectifs : augmenter considérablement sa force parlementaire ; maintenir au pouvoir un gaullisme dont la politique étrangère le comble d'aise et dont la politique sociale ou plutôt l'absence de politique sociale est si vulnérable à la contestation violente ; étouffer par tous les moyens les espoirs d'un centrisme qui est son principal ennemi ; faire peser enfin la plus lourde des hypothèques sur la gauche politiquement libérale dont la seule existence représente pour un communisme encore marxiste une objection majeure en même temps qu'un obstacle à contourner ou à enlever. La question qui se pose maintenant au parti communiste est de savoir si ce grand succès va accélérer ou retarder un processus de libéralisation au dedans et d'ouverture au dehors qui a été jusqu'ici seulement mimé et ébauché. La Fédération de la Gauche démocrate et socialiste s'est contentée de si peu pour le traiter en partenaire à part entière que le parti communiste pourrait être tenté d'interrompre ce mouvement de démocratisation qui n'a pas besoin, pour bien payer, d'être poussé bien loin, et de s'immobiliser dans les raideurs conformistes de l'orthodoxie. Si bien que le propos, en lui-même valable qui était celui de la Fédération, d'intégrer le parti communiste dans le jeu démocratique aboutirait à un résultat exactement contraire à son intention.

Le franc succès communiste et l'échec relatif du Centre démocrate ont placé la Fédération dans une situation difficile. Elle aussi, elle surtout est aux prises avec une ambiguïté interne renforcée encore par la conjoncture : par gratitude envers le parti communiste qui lui a valu un supplément gracieux d'élus, et pour donner un semblant de consistance au mythe de l'unité de la gauche, la Fédération pourra être amenée à se penser essentiellement comme force d'opposition, à se durcir dans un antigauillisme systématique afin de cacher tout ce qui la distingue et la sépare du parti communiste, ou au mieux à s'entendre avec lui sur un programme de faux semblants qui n'aurait sans doute guère de chances de satisfaire

M. Pierre Mendès France. Mais si la Fédération a le courage de s'affirmer dans sa spécificité et de se préparer sérieusement à être un jour, comme elle dit, l'axe d'une majorité de gouvernement, il lui faudra définir un réformisme sans démagogie, une pensée économique authentique, une rigueur dans la gestion financière, tous thèmes qui autant que l'Europe politique et le maintien des alliances sont récusés comme centristes par le parti communiste. La tension entre ces deux possibilités, l'une qui met l'accent sur le négatif de l'opposition, l'autre qui s'attache à la mise en œuvre d'une politique positive va être l'épreuve de cet amalgame qu'est encore la Fédération de la Gauche.

Le Centre Démocrate, création neuve et en grande partie improvisée, n'a réussi que partiellement à incarner dans la dernière bataille électorale tout ce qu'avait signifié d'espérance sa Convention de Lyon et auparavant la candidature de Jean Lecanuet aux présidentielles. Il semble que le Centre Démocrate ait hésité et comme trébuché entre deux idées de lui-même, qui ne peuvent être vraies à la fois et pratiquées ensemble : sous le couvert d'un antigauillisme et d'un anticommunisme compris de la manière la plus passionnellement sommaire, il n'était que trop vulnérable à un investissement par la droite, dont un Tixier Vignancour, qui est orfèvre en la matière, a d'ailleurs constaté l'échec, mais qui l'a empêché de mordre à la fois, selon la logique de la vraie idée centriste, sur l'électorat gaulliste comme sur l'électorat de gauche. De plus, les éléments, heureusement d'origines et de générations diverses, dont il était composé, sont restés statiquement juxtaposés et n'ont pas réussi cette fusion sans laquelle étaient impossibles élan, mouvement, invention. La force du Centre cependant est de nier une cassure qui, si elle était irréparable, engendrerait des tensions qui pourraient être plus dramatiques que fécondes. Il a un avenir dans la mesure où les deux blocs affrontés au deuxième tour du scrutin ne peuvent pas ne pas se dissocier. La prétention intellectuelle et morale de cette force se révélerait vain académisme, cet avenir ne manquerait pas de se dérober si le Centre, devenu ce Mouvement démocrate qui est son authentique vérité, ne se donnait pas les fermes orientations doctrinales et, purifiée des tactiques mineures, libérée des hypothèques éprouvantes, la vaste stratégie qui lui restitueraient devant l'opinion et devant lui-même sa véritable figure.

Les mentalités et les mécanismes vont, de toute évidence, vers une simplification et une clarification de la vie politique française, l'événement est positif, mais aussi longtemps qu'il ne mène pas à un dualisme authentiquement démocratique — le gaullisme étant le gaullisme, et le communisme le communisme — et que le péril demeure de deux France dressées l'une contre l'autre, les démocrates ont le devoir de se refuser aux replis défaitistes comme aux choix désespérés pour préparer les simplifications et les clarifications véritablement démocratiques qui sont encore en suspens.

*Etienne Borne — Henri Bourbon*

## LE TRAVAILLISME AU POUVOIR

### **M. Wilson et les Trade Unions : un dialogue difficile**

avec

**Léonard HAGESTADT**

**Jean-Daniel REYNAUD**

**Gabriel VENTEJOL**

**Paul VIGNAUX**

**Gérard ADAM**

GERARD ADAM

Sans doute les syndicats britanniques, liés institutionnellement au Parti Travailleiste, sont-ils bien différents des confédérations ouvrières françaises dont la tradition est d'être indépendantes à l'égard des formations politiques. Structures, influence auprès des salariés, idéologies, méthodes de négociations, objectifs, voilà autant de dissemblances qui surgissent spontanément.

Est-ce à dire, pour autant, que l'expérience qui se déroule depuis l'arrivée au pouvoir de M. Harold Wilson est sans intérêt pour la France? Certes non, car les problèmes auxquels sont confrontés les Trade Unions ne sont pas spécifiquement britanniques. Ce sont ceux d'un pays de vieille industrialisation face aux contraintes de la modernisation.

Menacé par une intervention durable de l'Etat qui a été motivée temporairement par une crise économique,

le mouvement syndical britannique doit se réorganiser s'il veut conserver son influence sur le marché de l'industrie. Avec les transpositions nécessaires, il a retrouvé là les vieux débats du syndicalisme français sur *l'indépendance et l'intégration*.

De même des deux côtés de la Manche la politique des revenus se présentant comme une simple police de salaires, est venue poser un défi aux syndicalistes pétris des habitudes du « collective bargaining ».

Enfin les tensions qui éclatent entre M. Harold Wilson et les Trade Unions ne sont-elles pas à observer de près par ceux qui ont le souci de donner un prolongement politique à leur action syndicale? Quelles que soient les modalités institutionnelles de liaison entre syndicats et partis, les *contraintes de l'exercice du pouvoir* ne sont-elles pas toujours source de tensions sinon de ruptures?

HENRI BOURBON

Gérard Adam, maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, dirigeant national de « Citoyens 60 » vient en quelques mots de montrer toute l'importance que présente pour la France et pour les sociétés industrielles l'expérience du gouvernement Wilson qui se déroule présentement en Grande-Bretagne. Les relations actuelles entre le gouvernement travailliste et les syndicats britanniques dont on sait l'influence qu'ils exercent au sein du parti travailliste, sont riches d'enseignement pour tous ceux qui sont préoccupés par les rapports du syndicalisme et de l'action politique.

Pour débattre des questions posées par Gérard Adam,

« France-Forum » a réuni M. Léonard Hagestadt, diplomate de l'Ambassade de Grande-Bretagne en France, spécialiste des problèmes du travail; M. Jean-Daniel Reynaud, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, auteur d'un ouvrage sur les syndicats en France paru aux Editions Armand Colin (Collection U); M. Gabriel Ventejol, dirigeant de la CGT-FO, et M. Paul Vignaux, dirigeant de la CFDT (SGEN), professeur à la Sorbonne. Je pense que la discussion sera d'autant plus constructive et féconde qu'elle permettra de comparer la situation britannique à la situation française, notamment dans le domaine de la politique des revenus.

## ● Ce que sont les syndicats britanniques

LEONARD HAGESTADT

On parle beaucoup en France des syndicats britanniques et c'est trop souvent leurs faiblesses, leurs mauvais côtés qu'on aperçoit. Pour bien situer cette discussion dans les faits, je commencerai avec quelques détails sur nos syndicats, leur organisation et leurs particularités. D'abord envers qui sont-ils responsables? Ils sont responsables devant les membres de leur organisation et ils ne peuvent pas être dirigés par une influence extérieure. Elus par le libre choix des travailleurs, c'est à leurs désirs exprimés démocratiquement qu'ils se plient. Qu'est-ce qu'ils font, quelle est la fonction primordiale des syndicats? En un mot, c'est de négocier, de marchander, en anglais, *to bargain* — le meilleur livre sur les syndicats britanniques s'intitule « *The bargainers* ».

Pour « marchander » avec efficacité avec les patrons il faut que chaque partie reconnaisse l'intérêt particulier, la légitimité et la qualité représentative de l'autre partie. La classique définition de nos syndicats donnée par les *Webbs* dans le fameux livre « *The History of Trade Unionism* » est la suivante: « une association permanente des salariés qui a pour objet l'amélioration de leur condition de vie ». Autrement dit, la raison d'être d'un syndicat c'est d'essayer d'augmenter les salaires — le moyen le plus efficace d'améliorer le bien-être des travailleurs — et c'est seulement quand ils ne sont pas capables de remplir cette fonction — c'est-à-dire dans les secteurs où ils sont faibles — qu'ils demandent l'intervention de l'Etat. Par quels moyens essaient-ils de remplir leur fonction? D'abord, par l'organisation, c'est-à-dire en devenant forts afin qu'il n'y ait pas de doute qu'ils représentent la majorité des travailleurs dans l'entreprise ou l'industrie. Et qui dit organisation forte dit argent, c'est-à-dire indépendance financière sans aucune subvention extérieure. Cela demande beaucoup d'efforts pour avoir des cotisations convenables, payées avec régularité. Cette or-

ganisation acquise, ces fonds encaissés, un syndicat est prêt à faire son travail quotidien qui est de négocier les conventions collectives avec les patrons soit à l'échelon national, soit à l'échelon local, soit au niveau de l'entreprise. Pour rester fort et représentatif, pour retenir ses membres, un bon syndicat s'efforce toujours de perfectionner et de renouveler les services qu'il rend à ses membres. Actuellement, nos syndicats ont 10 millions de membres dont presque 9 millions sont affiliés au TUC (*Trade Union Congress*). Les principaux syndicats qui ne sont pas affiliés sont ceux des instituteurs et des fonctionnaires.

Nos syndicats ont des défauts, certes, et ils ne les cachent pas, mais ils possèdent des qualités précieuses. Ils ont toujours eu des hommes de qualité, il suffit de citer Ernest Bevin, et aujourd'hui les *leaders* comme O'Hagan, Douglass et Woodcock jouent incontestablement un rôle capital dans la vie de la nation. Ils initient des millions de travailleurs aux méthodes et aux pratiques de la démocratie. Ils marchandent sur pied d'égalité avec le Patronat et font entendre la voix des travailleurs dans tous les conseils de la nation.

JEAN-DANIEL REYNAUD

La convention collective tient beaucoup plus de place dans la vie du syndicalisme en Grande-Bretagne qu'en France. Non pas que celle-ci ne soit pas importante en France; mais comme elle prévoit rarement dans le détail les problèmes de l'entreprise, elle n'est pas au même point un instrument de travail quotidien pour les syndicalistes et notamment pour les délégués d'entreprises. Elle ne peut donc pas tenir autant de place. C'est cet aspect, curieusement associé d'ailleurs au fait que la convention collective en Grande-Bretagne n'a pas de valeur obligatoire, qu'elle repose essentiellement sur la bonne foi mutuelle, qu'il n'y a pas de contraintes, c'est cet aspect, dis-je, qui caractérise notamment le syndicalisme britannique par opposition au syndicalisme français.

PAUL VIGNAUX

Je voudrais poser à M. Hagestadt deux questions concernant l'une l'autorité du *Trade Union Congress* sur les syndicats affiliés, et l'autre les structures de ces syndicats ? Le *Trade Union Congress* me paraît ressembler à une confédération syndicale américaine par la faiblesse relative de l'organisme confédéral par rapport aux organisations qui le composent et aussi parce qu'un des problèmes de cette confédération britannique, en fait unique, est de limiter les effets fâcheux de la concurrence intersyndicale qui se développe à l'intérieur d'une même confédération lorsque des formes différentes d'organisation sont proposées aux travailleurs d'une même branche d'activité par les organisations confédérées. Ce qui attire l'attention de l'observateur qui jette un premier coup d'œil sur la liste des organisations affiliées au TUC, c'est leur extraordinaire inégalité numérique : on trouve dans la même colonne des organisations des centaines de milliers et pour l'une d'entre elle, un million et demi d'adhérents, et d'autres organisations qui ne comptent seulement que quelques milliers de membres, parfois à peine cent... L'analyse montre ensuite que ces organisations sont au moins de trois types : *Craft Union* (syndicats de métier), *Industrial Unions* (syndicats d'industrie), *General Union* : deux grands « syndicats généraux », forme spécifiquement britannique d'organisation. Je n'ignore pas que des difficultés résultent de cette structure complexe, apparemment irrationnelle et que le mouvement syndical britannique s'est ingénié à les résoudre empiriquement à la fois par la multiplication des organismes de coordination entre syndicats divers concernés par la même négociation collective et par une concentration syndicale résultant d'accords de fusion, d'amalgamation. Une question me paraît cependant posée dans la situation présente de la Grande-Bretagne : au moment où celle-ci cherche à rationaliser sa vie économique et ses relations industrielles, ne doit-elle pas sortir de son empirisme traditionnel pour adapter aux exigences de cette rationalisation ses structures syndicales ?

GABRIEL VENTEJOL

Il y a un instant, il a été dit qu'en France les conventions collectives semblaient tenir moins de place que les conventions collectives en Grande-Bretagne. Mon premier propos sera d'ailleurs de poser à M. Hagestadt la question suivante : quel est son sentiment ? Car il est vrai sans doute que nous avons davantage de législation sociale en France et en tout cas que nous avons une tendance lorsque les conventions collectives sont conclues avec des organisations assez représentatives de demander une procédure d'extension qui fait une application indistincte à tous les salariés, à tous les travailleurs d'une même branche professionnelle. Ensuite je voudrais quand même dire, en ce qui concerne la place de la convention collective, que tout de même il y a l'attachement du syndicalisme français à la convention et j'en donnerai pour preuve qu'on a fait une grève de deux heures en 1949, interprofes-

sionnelle, pour en revenir à la négociation de conventions collectives. Je voudrais noter de surcroît, qu'au fur et à mesure, ces conventions collectives qui étaient d'abord professionnelles, avec des avenants régionaux, locaux ou d'entreprises, sont devenues interprofessionnelles, notamment par la convention instituant en 1947 pour les cadres des retraites complémentaires, en généralisant en 1957 les retraites complémentaires à l'ensemble des travailleurs, par l'assurance-chômage qui est aussi une convention collective interprofessionnelle. Il y a à l'heure actuelle une volonté qui s'exprime déjà au sein des Communautés d'aboutir à des conventions collectives cadres européennes. Il y a donc là une évolution intéressante et qui marque, je crois, une volonté du syndicalisme français de pousser plus avant dans ce domaine. Je voudrais encore ajouter que non seulement le champ professionnel et le champ géographique tendent à s'élargir, mais aussi les matières traitées par conventions collectives en France.

En effet, après les retraites complémentaires, l'assurance-chômage, nous tendons à l'heure actuelle à ce que les problèmes de l'emploi, les problèmes des concentrations, des conversions soient traités, au moins pour partie par des conventions collectives et que, même le problème du logement puisse être traité par une convention collective nationale. Voilà ce que je tenais à ajouter au propos de M. Reynaud.

JEAN-DANIEL REYNAUD

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire M. Ventejol. Ma remarque portait, si je puis dire, sur l'autre direction. Il a été très bien montré de quelle manière nous avons tendance, en France, à créer des conventions collectives de plus en plus englobantes. Mais je pense que nos conventions collectives sont, pour le moment au moins, plus faibles dans la mesure où ces avenants locaux et d'entreprise dont M. Ventejol parlait sont encore au total peu nombreux. Les accords d'entreprise, par exemple, sont au total de 80 ou 90 pour la France, et ne serrent pas d'assez près les problèmes de l'entreprise elle-même. Ce qui a une conséquence pour le militant d'entreprise : pour lui la convention collective n'est pas l'instrument d'action quotidienne qu'il peut être pour un Anglais (ou un Américain). Sans confondre ces deux syndicalismes, je crois qu'ils ont au moins ce caractère commun qui est de voir dans la convention un instrument d'action quotidienne, ce qui malheureusement n'est pas encore très souvent le cas en France.

GABRIEL VENTEJOL

En effet, il n'y a pas suffisamment d'avenants ou de conventions qui soient d'entreprise et qui soient capables de serrer de près la réalité économique et de la traduire en termes sociaux. Mais notre action, en tous les cas, pour l'organisation que je représente, c'est la non globalisation de nos revendications, c'est la recherche de la réalité économique le plus près possible des lieux de production pour assurer le partage social.

## LEONARD HAGESTADT

J'ai noté avec beaucoup d'intérêt ce que mes collègues viennent de dire sur les conventions collectives. Je constate seulement que chez nous récemment la législation est intervenue dans ce domaine des rapports entre les patrons et les travailleurs. Nous avons eu dans les deux ou trois dernières années des lois fixant les indemnités de licenciements et les préavis minima et avec *the Industrial Training Act*, une loi sur la formation professionnelle. Dans tous ces domaines dans le passé, on laissait les patrons et les syndicats agir ou ne pas agir. Ainsi on s'approche un peu du système français et de son filet de protection de législation sociale. Ce que le professeur Vignaux vient de dire sur la faiblesse relative du *Trade Union Congress* et du pouvoir considérable des grands syndicats est exact. Mais on réfléchit beaucoup sur ces questions actuellement et en ce qui concerne la politique des revenus, les responsabilités du *TUC* seront vraisemblablement élargies. La Commission Royale sur les *Trade Unions* aura sans doute quelque chose à dire sur ce sujet.

La diversité des syndicats, leur grandeur si variable, les domaines où il y a chevauchement et concurrence, ce sont là les résultats de l'histoire qui posent des problèmes qu'on ne peut pas résoudre du jour au lendemain. Et il y a la grande question des syndicats professionnels dont les membres ont un métier commun mais travaillent en fait dans des industries différentes. Le *TUC* cherche à encourager quelques fusions mais les progrès sont lents. Il paraît improbable que les syndicats professionnels dont quelques-uns sont très importants se transforment en des syndicats industriels.

## GERARD ADAM

A propos de cette question de la diversité des types d'organisation, n'y a-t-il pas pourtant une pression des faits tenant à ce que, dans un certain nombre

d'entreprises, on s'aperçoit qu'il est très difficile d'arriver à des négociations cohérentes dans la mesure où il y a diversité de syndicats. Il est habituel de citer le cas de grèves qui ont lieu non contre l'employeur mais contre un syndicat rival. Constamment des incidents de frontières et des querelles de clochers surgissent. Une grève fameuse paralysa pendant des semaines un chantier naval parce que deux syndicats rivaux étaient en désaccord sur le fait de savoir si la pose de boulons concernait les soudeurs ou les métallurgistes. On ne sait pas qui doit négocier ; on ne sait pas qui doit remplir telle ou telle fonction. Ne pensez-vous pas, M. Hagestadt, qu'il y ait volonté de corriger cette situation dans la tentative qui semble esquissée pour renforcer les pouvoirs du *Trade Union Congress* ? Il me semble que l'on tend de plus en plus à faire du *Trade Union Congress* le point de passage obligé des revendications. Le *TUC* ne canalise-t-il pas de plus en plus les revendications pour décider des priorités ? En quelque sorte, est-ce que la sauvegarde du jeu contractuel en Grande-Bretagne ne va pas passer par un renforcement de l'organe centralisateur des syndicats ?

## LEONARD HAGESTADT

Où, je crois qu'au fur et à mesure que les syndicats se trouveront aux prises avec les impératifs de l'économie nationale, le rôle du *TUC* se renforcera. La multiplicité de syndicats dans une entreprise ou une industrie a certainement posé beaucoup de problèmes dans ces dernières années et la réputation de nos syndicats chez nous et à l'étranger a souffert des grèves qui étaient, en effet, des querelles de frontières. Le *Trade Union Congress* a une Commission responsable du règlement de ces conflits. Elle règle sommairement la grande majorité de ceux-ci mais c'est forcément les conflits qu'elle ne règle pas qui attirent l'attention de la presse.

# ● Les rapports des Trade Unions avec le parti travailliste

## HENRI BOURBON

Après cette confrontation sur l'organisation, le rôle, les fonctions des syndicats britanniques, je pense que nous pourrions parler maintenant des relations qui existent entre le Parti travailliste et les Trade Unions et qui font l'originalité du travaillisme britannique. C'est poser tout le problème du prolongement politique de l'action syndicale et aussi celui de la nature des liens, du degré d'indépendance du parti par rapport au syndicat et inversement.

## LEONARD HAGESTADT

Les rapports des syndicats britanniques avec le Parti travailliste ont soulevé beaucoup d'intérêt à l'étranger. D'abord, quelques faits. Dans la Chambre des Communes, il y a 630 députés : 344 appartiennent au Parti travailliste dont un tiers (114) sont patronnés par des syndicats. J'insiste, en premier lieu, sur le fait que le Parti travailliste et le *Trade Union Congress* sont deux organisations distinctes. Il est vrai que ce sont les syndicats qui créèrent le Parti travailliste il y a 60

*M. Frank Cousins s'adresse aux Trade Unions lors du Congrès de Blackpool*

ans quand ils se rendirent compte qu'ils ne pouvaient pas atteindre leur but en n'utilisant que la pression industrielle. A cette époque-là quand ils regardaient vers la Chambre des Communes, ils ne voyaient que des bourgeois et les représentants du capital et nulle part des membres de la classe ouvrière. Quoi qu'ils aient donc cette origine commune, ils gardent des fonctions différentes et ils prennent soin de ne pas cumuler les fonctions. Il est interdit, par exemple, que le même homme siège au bureau du *TUC* et au bureau du Parti travailliste. En quoi consiste donc le parrainage des syndicats ?

C'est d'abord un appui financier avec de l'argent tiré de leurs fonds politiques. C'est, deuxièmement, un apport humain : ils fournissent des hommes ; c'est en troisième lieu un concours concret : les syndicats donnent une aide pratique et financière lors des campagnes électorales. Cent dix-huit syndicats possèdent des fonds politi-

ques ; ces 118 syndicats ont 8 millions de membres dont 1 million et demi ne paient pas la cotisation politique qui, par la loi, doit toujours être séparée de la cotisation générale d'un syndicat. Les 6 millions et demi de travailleurs cotisants paient 2 *shillings* et 7 *pence* chaque semaine, un peu moins de 2 francs et cela fournit au Parti travailliste 850.000 livres par an (environ 12 millions de francs). Les rapports des syndicats avec le Parti travailliste ne sont pas tout à fait les mêmes quand le Parti travailliste forme le gouvernement, et quand le parti est dans l'opposition. Il existe, en effet, deux rapports : le premier avec le parti, et l'autre — qui est beaucoup plus important — entre le Parti travailliste et le gouvernement. Dans ce domaine la grande question du jour c'est la politique des revenus, et il est normal et naturel que les 114 députés patronnés par les syndicats prennent un intérêt passionné à cette politique. Nous allons exa-

A Brighton, M. Harold Wilson, entouré des congressistes travaillistes, entonne « Ce n'est qu'un au revoir »

miner ce grand problème plus tard dans ce débat, mais en passant, il est intéressant de noter que, deux mois après l'élection de 1964, le *Trade Union Congress* fit un geste significatif en signant une déclaration d'intention qu'il avait refusé au gouvernement conservateur. Dans la vie quotidienne, les rapports entre les deux organisations ne posent pas de problème : les responsabilités d'un député sont en premier lieu envers son parti et sa circonscription et les difficultés ne surgissent que quand l'une ou l'autre organisation — et cela arrive rarement — essaie d'exercer une pression trop forte sur l'autre. Evidemment, quand un syndicaliste devient député ou même ministre, il reste marqué par sa formation et son expérience.

Il est difficile d'imaginer le développement du Parti travailliste et son arrivée au pouvoir sans l'appui des syndicats.

#### JEAN-DANIEL REYNAUD

A la suite de ce que vient de dire M. Hagestadt, il se pose toute une série de problèmes. D'abord, il faut relever que les relations entre syndicalisme et parti politique sont très particulières en Angleterre : si un problème se pose, c'est celui de la dépendance du parti politique à l'égard du syndicalisme et beaucoup moins le problème inverse. Il y a même, pour un Français, un paradoxe dans la grande indépendance politique du Parti travailliste alors que les syndicats détiennent les fonds, les membres, c'est-à-dire en fait la majorité des voix et même en plus les ressources supplémentaires en cas de campagne électorale, bref, qu'ils ont tous les moyens de diriger dans le détail le Parti travailliste s'ils voulaient le faire. Or, il n'en

est pas ainsi et cet équilibre nous paraît un peu paradoxal, cela tient un peu des miracles que l'on sait faire en Angleterre où, semble-t-il, les gens n'exercent pas les pouvoirs qu'ils pourraient avoir et, avec une entente silencieuse, savent distinguer leurs fonctions.

Cependant, il me semble que cela pose plusieurs problèmes dans l'immédiat et pour l'avenir. Financièrement et même par son assise électorale, le Parti travailliste dépend étroitement des syndicats. Or, l'expérience récente montre que les gouvernements travaillistes peuvent finalement demander aux syndicats des sacrifices beaucoup plus grands que les gouvernements conservateurs. Je me demande avec un peu d'inquiétude ce qui arriverait si les syndicats en tiraient la leçon, s'ils se disaient : « Nous arrivons beaucoup mieux à défendre les salaires, nous supportons beaucoup moins de contraintes quand ce n'est pas notre parti qui est au pouvoir », ou plus simplement s'ils jugeaient que leur intérêt direct à la présence d'un Parti travailliste au pouvoir n'est pas si grand qu'ils le croyaient. Est-ce que dans ce cas cela ne porterait pas un coup très grave au Parti travailliste, et par voie de conséquence à tout le système politique anglais ?

En deuxième lieu, il me semble que l'équilibre qui existe actuellement entre syndicats et parti politique vient, en partie, d'une caractéristique déjà signalée, c'est-à-dire de la faiblesse des organes que nous appellerions en français confédéraux, c'est-à-dire le *Trade Union Congress*. En effet, c'est dans la mesure où les syndicats ont surtout une force par branches que tout naturellement les fonctions des syndicats et du parti se différencient clairement, et plus encore lors-

que le parti est au gouvernement ; le gouvernement a une responsabilité économique globale et les syndicats entendent défendre des intérêts particuliers de branche. En ce sens la répartition des fonctions est assez claire. Dans la mesure où la politique des revenus conduit à accroître le pouvoir du *Trade Union Congress* est-ce que cela ne risque pas de retentir sur cet équilibre si délicat entre partis et organisations syndicales ?

Enfin je voudrais soulever un problème plus général qui est le problème posé par toute politique des revenus, mais qui prend peut-être un aspect particulier en Angleterre parce qu'on y a un souvenir assez vif du fait qu'à une certaine époque les *shop stewards* ont marqué un esprit d'indépendance qui a beaucoup gêné les syndicats, ont incarné une certaine révolte de la base contre les disciplines d'en haut. Un syndicat a beau être démocratique, surtout lorsqu'il est un syndicat puissant, responsable, riche, il prend quelquefois des décisions qui ne font pas toujours plaisir à l'ensemble de ses membres. Or, les mouvements de *shop stewards* sont restés dans la mémoire des syndicats anglais, et leur première règle est de ne pas risquer une nouvelle expérience de ce genre. Or, la politique des revenus repose ce problème puisqu'elle consiste à donner un cadre aux revendications locales, à les rendre sensibles à des contraintes de l'économie globale.

## PAUL VIGNAUX

Je voudrais contribuer à la solution, assez complexe, des problèmes posés par mon collègue Reynaud, en demandant si l'équilibre réalisé entre les syndicats et le parti ne résulte pas de la conception même du parti. Celui-ci est certes un parti de masse à congrès annuel où pèse le *block-vote* des syndicats. Mais il ne faut pas concevoir ce *block-vote* d'une façon trop schématique ; plusieurs expériences récentes l'interdisent : le mouvement « bevaniste », la discussion sur « la clause 4 », le mouvement « unilatéraliste » ; dans tous ces cas, il y a eu dans les syndicats, à un certain niveau de militants et pas seulement de permanents, débat, formation d'une opinion mouvante soumise à l'influence de *leaders* proprement politiques ; le *block-vote* d'une organisation n'est pas « dicté » par le secrétaire général ou quelques hauts fonctionnaires du « sommet ». L'affiliation collective des syndiqués au parti par l'intermédiaire des syndicats conduit à une discussion politique dans la masse syndicale en dehors même des temps d'élections. Le congrès du parti où pèse le *block-vote* ne dicte cependant pas sa conduite au groupe parlementaire ; le leader du parti devant le pays n'est pas l'élu du Congrès mais celui du groupe parlementaire qui, une fois élu par le groupe, siège de droit à l'Exécutif du parti. Je vois là l'effet d'une tradition parlementaire qui, de l'époque du libéralisme aristocratique et bourgeois, s'est transmise à celle du suffrage universel et de la démocratie sociale : le membre élu du Parlement est d'abord res-

ponsable à l'égard du corps électoral, et pas seulement à l'égard de l'organisation syndicale dont il est peut-être originaire ou même des militants du parti. L'analyse de cette situation complexe permet de comprendre certaines possibilités d'équilibre, notamment en matière de politique des revenus : il existe chez les membres du parti y compris ceux qui y sont affiliés par l'intermédiaire de leur syndicat, un loyalisme politique susceptible d'équilibrer dans certaines conditions les exigences propres aux travailleurs de telle ou telle branche d'activité. Ce phénomène de loyalisme au parti rend plus facile l'intervention du *TUC* en faveur d'une politique des revenus lorsque celle-ci est présentée par un gouvernement travailliste. Des analystes extérieurs au mouvement tiennent périodiquement pour fragile le lien entre syndicats et parti ; l'expérience des difficultés traversées en montre au contraire la solidité. J'ajouterai que le parti a un intérêt fondamental à maintenir ses liens avec des syndicats, ne serait-ce que pour s'assurer cette indépendance financière qui constitue un problème majeur pour tous les partis de gauche ; de ce point de vue-là, l'action des syndicats britanniques dans le *Labour Party* est analogue à l'action « non partisane » des syndicats américains cherchant à équilibrer par des contributions volontaires d'un dollar par syndiqué l'influence électorale de riches familles comme les Du Pont de Nemours...

## GABRIEL VENTEJOL

Nous avons eu la faveur d'entendre à notre récent Congrès, c'était l'an dernier, le dirigeant du *TUC*, notre camarade O.Hagan, qui nous a exposé courageusement d'ailleurs, même si nous ne partageons pas toutes ses thèses, les raisons pour lesquelles le *TUC* a souscrit d'une certaine manière à la politique des revenus. Mais ce dont je voudrais parler dans l'immediat, puisque nous reviendrons à la politique des revenus tout à l'heure, c'est du travaillisme lui-même. Je note, sans en tirer de conclusions, que nous nous trouvons là en face d'un bipartisme politique, ce qui facilite les choses. Je note aussi qu'il y a une interpénétration entre le *TUC* et le Parti travailliste, mais avec un garde-fou, puisque M. Hagestadt disait, il y a un instant, qu'il y a incompatibilité de certaines fonctions et notamment des fonctions de direction entre le Parti travailliste et le *TUC*. Je voudrais ajouter autre chose, qui est une simple observation d'ailleurs, mais qui me paraît importante, c'est le fait que M. Wilson soit venu devant le Congrès du *TUC* l'an dernier, comme la presse d'ailleurs en a fait état. Il n'avait pas gagné d'avance lorsqu'il a proposé sa politique des revenus. Elle a été discutée, il a plaidé le dossier, il y a eu des motions, je crois au nombre de trois, dont une a été bien entendu majoritaire, mais cela prouve que malgré le fait qu'il y ait travaillisme, malgré qu'il y ait interpénétration, il y a, fort heureusement dirai-je, en matière de définition de politique syndicale, la liberté d'appréciation puisqu'aussi bien sur un sujet aussi important que la politique des

### *Meeting de dockers à Londres*

revenus une confrontation quelquefois vive a eu lieu et c'est très heureux en démocratie. C'était ce que je voulais souligner.

#### LEONARD HAGESTADT

J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt cette analyse des difficultés hypothétiques qui pourraient surgir à propos de la dépendance du Parti travailliste envers les syndicats. Je voudrais tout d'abord souligner que, pour tout le monde, le gouvernement Wilson est une expérience tout à fait inédite. Les trois gouvernements travaillistes du passé fonctionnaient dans des circonstances différentes et la question de la politique des revenus ne se posait pas aussi dramatiquement. Evidemment il y a des possibilités de conflit, de confrontation et de désenchantement dans cette situation, mais il y a aussi des possibilités d'évolution, de réexamen et d'adaptation et je suis d'accord avec M. Vignaux quand il dit que nos leaders syndicalistes ont un sens politique très développé. Ils trouveront le moyen, j'en suis certain, de maintenir, dans les circonstances nouvelles l'équilibre entre le Parti et les syndicats. Une partie de l'opinion publique identifie nos syndicats avec le Parti travailliste et ne fait guère de distinction entre eux. Aux dernières élections, une certaine propagande a tenté d'exploiter les faiblesses et les mauvaises pratiques des syndicats, mais les événements ont montré qu'elle n'était pas rentable. Les leaders syndicaux grâce à la télévision sont aussi connus du public que les leaders politiques et quand, par exemple, des millions de téléspectateurs regardent M.

George Woodcock sur leur petit écran discutant des questions les plus diverses, ils se rendent compte qu'ils ont affaire à un homme qui est sage et responsable, un véritable homme d'Etat.

#### GERARD ADAM

L'intervention de Jean-Daniel Reynaud m'a paru trop rigoureuse et trop logique pour être entièrement convaincante. Aussi je voudrais revenir sur ce qu'il a dit. Si l'on examine la conjoncture actuelle, sans doute voyons-nous des signes de tensions entre le Parti travailliste et les syndicats. La démission de M. Franck Cousins en a été un des faits les plus spectaculaires. De même au Congrès travailliste de Brighton en octobre dernier, des ouvriers des Midlands sont venus chahuter M. Wilson qui, d'ailleurs, a consacré tout un après-midi, je crois, pour leur répondre, ce qui est un signe du niveau du dialogue au sein du Parti travailliste. De même, encore récemment, la branche de Croydon, du syndicat des cheminots, s'est désaffiliée du Parti travailliste. Cela étant dit, ce qui me frappe en définitive c'est, au contraire, la solidité des liens entre le *Labour Party* et les *Trade Unions*. En effet, dans le Livre Blanc qui est paru, au mois de novembre dernier, ce qui était proposé aux syndicats était une « *sévère restriction* » des salaires, et il y était dit, avec je pense une pointe d'humour noir, que la norme des augmentations de salaires devait être pour les six mois à venir « *égale à zéro* ». Je ne sais pas quelle serait la réaction des syndicats français dans un pareil cas, mais j'imagine que si un Premier Ministre,

proche des syndicats, proposait aux syndicalistes une augmentation des revenus égale à zéro pendant six mois, il ne pourrait probablement pas faire le quart ou le huitième de ce que M. Wilson a réussi à obtenir des syndicats. Aussi est-ce la difficulté même des problèmes économiques britanniques qui me paraissent un signe de la solidité des liens entre syndicats et partis. Tout à l'heure, je crois que nous avons fait peut-être une petite erreur de terminologie en parlant de politique des revenus; il s'agissait en fait d'un blocage des salaires, or, c'est là la version la plus pessimiste et la plus noire de la politique des revenus qui, en théorie, devrait se poser en termes d'augmentation du niveau de vie et non en termes de blocage.

## JEAN-DANIEL REYNAUD

Peut-être mes remarques étaient-elles trop simplifiées. Elles portaient moins sur l'actualité que sur les problèmes à moyen terme. Actuellement, en effet, ce qui est surtout remarquable pour l'observateur étranger, c'est la discipline avec laquelle les syndicats et, semble-t-il, une grande masse des salariés acceptent les restrictions imposées par une situation économique difficile. Qu'un homme d'Etat soit capable de les faire accepter montre le sens civique des Anglais. Mais le problème que je posais montre l'ampleur de l'enjeu actuel. Si, dans quelques mois la situation économique se redresse, on aura confirmé que les rapports entre syndicats et Parti travailliste permettent de faire

face à une crise avec un admirable sens de la discipline, que d'autre part, le Parti travailliste est un parti de gouvernement, capable de prendre des décisions impopulaires et capable aussi de bien gérer une économie. Supposons maintenant qu'il en soit autrement. Quelles leçons en tirerait-on? Les dangers que j'ai signalés ne seraient-ils pas sérieux?

Pour la politique des revenus, bien sûr, ce n'est pas un blocage des salaires. Mais il faut bien reconnaître que, dans la plupart des pays, on parle de politique des revenus non pas parce que les revenus n'augmentent pas assez, mais parce qu'ils augmentent trop vite. Jusqu'ici lorsqu'ils n'augmentent pas assez on ne manque pas d'imagination et de moyens pour les faire augmenter; c'est lorsqu'ils augmentent trop vite qu'on fait appel à la discipline, à la collaboration et c'est pourquoi la politique des revenus consiste bien dans un grand nombre de cas à demander aux gens de renoncer au moins à des augmentations nominales pour préserver des équilibres économiques généraux. C'est pourquoi toute la politique des revenus pose des problèmes majeurs à tous les syndicats quels qu'ils soient, quel que soit leur sens civique, leur attachement même au parti qui est au pouvoir, leur dévouement, du fait qu'elle les met dans la situation la plus difficile pour eux.

Peut-on faire appel à la discipline autrement que de manière temporaire?

Là, se pose le problème très général de la politique des revenus.

## ● La politique des revenus

### HENRI BOURBON

Je crois que l'intervention du professeur Reynaud nous amène tout naturellement à demander à M. Hagestadt de traiter du troisième point de notre débat: la politique des revenus et la manière dont elle est pratiquée par le gouvernement de M. Wilson.

### LEONARD HAGESTADT

On a justement remarqué que ce sont des syndicats qui représentent des travailleurs qui sont le plus touchés par cette politique. Le leader syndicaliste se trouve souvent dans une situation difficile, placé devant un conflit apparent entre sa responsabilité envers l'économie nationale et sa responsabilité envers des adhérents qui lui demandent de négocier une augmentation de salaire qu'ils jugent bien méritée. Sans doute le leader comprend bien la situation mais pour l'homme de la base, les responsabilités de ses chefs syndicaux paraissent contradictoires. Dans l'immédiat cela pose un vaste problème de gestion interne et de communication, et les syndicats auront beaucoup à faire avant que chaque syndiqué comprenne leur politique et les raisons qui la déterminent. Néanmoins pendant ces

deux années du gouvernement travailliste, on a fait du chemin dans cette politique des revenus. On a commencé avec la *déclaration d'intention* et on a créé *the National Board for Prices and Incomes*. Après une période de préavis volontaire, on est passé depuis le 20 juillet dernier au blocage total et légal des salaires. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1967 on est dans une période où la hausse des salaires reste toujours interdite, sauf dans des cas très particuliers, où une augmentation réelle de productivité justifie une augmentation de salaire exceptionnelle.

### GERARD ADAM

Les policiers aussi ont été augmentés... Mais est-ce à cause de leur productivité?

### LEONARD HAGESTADT

Si vous le voulez... La section du *Prices and Incomes Act*, chapitre 4, qui impose le blocage expire au mois d'août prochain et actuellement tout le monde se demande ce qui arrivera après juillet. Est-ce qu'on va continuer le blocage légal, imposer un préavis plus long ou va-t-on laisser au TUC la responsabilité d'opé-

rer un système volontaire de préavis et de contrôle ? Je ne prophétise pas mais je suis certain que nous ne retournerons pas au point de départ. L'expérience de ces deux dernières années a été trop impressionnante et trop convaincante et personne ne propose un retour en arrière à la ronde annuelle où toutes les professions encaissaient le pourcentage d'augmentation de salaire marchandé par le syndicat qui commençait la ronde.

Autre élément nouveau, le *Prices and Incomes Board* dont les travaux ont inspiré confiance aux patrons, aux syndicats et à l'opinion publique. Avant que le *Board* n'existe, on parlait certes de l'intérêt de l'économie, de l'intérêt des consommateurs, mais on en parlait vaguement. Aujourd'hui le *Board*, dans chaque cas particulier, relève en termes clairs l'intérêt de l'économie et des consommateurs. Ensuite l'opinion publique alertée par la presse et la télévision joue un rôle déterminant et il devient de plus en plus difficile pour un syndicat en ce qui concerne les salaires ou une association patronale en ce qui concerne les prix, d'ignorer les recommandations du *Prices and Incomes Board*. Pour faire face aux jours difficiles de l'avenir, il est souhaitable que les pouvoirs du *TUC* soient augmentés. Il n'est pas exclu qu'il entreprendra des discussions « au sommet » avec le patronat sur l'état de l'économie nationale et sur des questions plus larges que le niveau des salaires.

#### GABRIEL VENTEJOL

J'ai le sentiment, sans vouloir porter un jugement sur la politique pratiquée par le *TUC*, que ce qui a emporté l'acceptation d'une certaine politique des revenus c'est probablement la situation difficile de la Grande-Bretagne, notamment en matière de sauvegarde de la Livre, des problèmes des prix, c'est-à-dire des exportations dont le volume en Angleterre est plus important qu'en France. Cela entraîne, on vient de le dire, une politique de blocage des salaires, puis peut-être dans le second semestre de cette année-ci une politique plus libérale. Je voudrais interroger M. Hagestadt pour savoir s'il y a eu symétrie, c'est-à-dire si l'action sur les salaires, notamment par le Comité dont il a parlé il y a un instant, a été aussi efficace en ce qui concerne les prix. Je dois dire que le sentiment personnel que j'éprouve, c'est qu'au delà de la politique des salaires et de la politique des prix il y a évidemment en Angleterre une politique des structures industrielles. L'on a pu dire dans le passé qu'il s'agissait surtout de partager le travail qui existait. Maintenant il semble que la politique travailliste consiste à dire non, il faut faire de la productivité ce qui entraîne des licenciements provisoires pendant la période d'adaptation. En ce qui concerne le chômage, j'ai là deux chiffres, ils sont assez anciens, de septembre-octobre 1966, je remarque une certaine progression : 340.000 en septembre, 437.000 en octobre. Ce que je crois être dans les intentions du Parti travailliste et des syndicats, c'est que ce chômage en progression le soit à titre très provisoire, en attendant le reclassement dans d'autres emplois plus productifs.

Ce qui m'amène à poser une autre question. S'il est vrai que l'on a la ferme résolution que ce ne soit qu'un chômage court ou d'adaptation, est-ce qu'il y a une politique mise en œuvre, sans doute de réforme, de rénovation des structures, mais une politique de placement, une politique de formation professionnelle et une politique de reclassement ? C'est un des aspects des choses qui est le plus important dans la mesure où l'on s'est prononcé contre des pratiques dites restrictives dans l'industrie. Si l'on veut développer la productivité il peut en résulter un chômage croissant au moins provisoire. J'aimerais qu'on nous précise quel est le volume du chômage et que M. Hagestadt nous dise s'il a le sentiment que tout sera mis en action pour que très vite l'adaptation, la formation générale et professionnelle étant mises en œuvre il y ait des chances d'atteindre rapidement le plein-emploi en même temps qu'une productivité plus grande. Ce sont là les premières questions.

Si vous permettez, je voudrais répondre en ce qui concerne la situation française. Lors de la Conférence nationale des Revenus en France, j'ai exprimé très schématiquement les choses de la manière suivante : Est-ce que nous nous trouvons en France en face d'une politique de meilleure répartition des revenus ou d'une politique de limitation des salaires ? Si l'on se trouve devant une politique de meilleure répartition des revenus, cela supposerait qu'il y ait eu des préalables qui soient remplis, notamment en matière fiscale puisque le fait est reconnu par tous maintenant et que pour les catégories les plus défavorisées la charge fiscale est trop lourde. Ce qui nous rend inquiets, même si nous étions d'accord avec une politique des revenus en France, ce qui n'est pas le cas, est le fait suivant : la grande idée du plan de stabilisation, prolongé en quelque sorte par le V<sup>e</sup> Plan, était de freiner la consommation, en soulignant d'ailleurs que quand on dit freiner la consommation c'est un terme très global car l'idée de meilleure répartition suppose qu'on discerne entre les consommations, qu'on ait la connaissance de toutes les consommations et les moyens équivalents de les freiner, de les réduire ou de mieux les répartir. Lorsqu'on examine le compte rendu de la Conférence nationale des Revenus on s'aperçoit que fort honnêtement il a été déclaré que s'il y avait un collège d'appréciation des revenus il serait en mesure d'apprécier les salaires et certains bénéfiques dans les grandes et moyennes entreprises, mais dès lors qu'il s'agirait d'apprécier les revenus d'autres catégories professionnelles et d'autres catégories sociales la chose deviendrait extrêmement difficile. Donc déjà nous émettions des doutes sur la volonté de faire une meilleure répartition des revenus. Mais j'ajoute ceci, c'est que même dans l'hypothèse où on freine les consommations on ne permet pas pour autant un transfert vers les deux grands autres objectifs que sont les investissements collectifs et les investissements productifs. En ce qui concerne ces derniers, et j'en reviens au plan de stabilisation, l'idée était de freiner la consommation et de reporter sur l'investissement productif le supplément. Mais les choses

ne se sont pas passées de la sorte car l'acte d'investir ne se fait que si l'on est sûr d'avoir un marché élargi de consommation intérieure et extérieure. Chacun aujourd'hui s'accorde à reconnaître que le plan de stabilisation a amené, non seulement un freinage des consommations, mais un freinage des investissements. Cela veut dire que, même si nous étions d'accord en France avec cette politique, ce que nous craignons c'est que nous en soyions les victimes en tant que salariés et que, de surcroît, nous n'assumions pas la satisfaction des besoins en matière d'investissements productifs et collectifs.

Voilà les quelques considérations que je voulais développer, il y en aurait beaucoup d'autres, bien entendu. On ne nous a jamais répondu à ces questions. Nous ne sommes pas en posture d'accusés.

D'autre part, j'ai posé des questions extrêmement précises dans différentes instances. L'OCDE a organisé, il y a deux ou trois ans, une conférence sur les revenus non salariaux et il est bien apparu que les syndicalistes qui étaient réunis là se sont aperçus des très grandes difficultés qu'il y avait en ce qui concerne les revenus non salariaux de faire une politique des revenus. Il y a encore un autre aspect des choses qui est important. C'est que le freinage des salaires est une injustice sociale et de surcroît s'oppose à la rénovation des structures industrielles. Avant la guerre on a pu observer des abattements de salaires de l'ordre de 40 % entre les salaires de la région parisienne et de la province. Or, c'est précisément dans ces localités qu'on n'a pas fait l'effort d'adaptation des structures parce que les chefs d'entreprises ont vécu à l'abri d'une politique de bas salaires. Ils n'ont pas jugé utile de rénover ces structures. On a donc cumulé les inconvénients d'une politique de bas salaires et d'une politique d'adaptation des structures. Voilà les raisons, mais il y en a beaucoup d'autres, qui nous rendent hostiles. Nous restons attachés aux conventions collectives, et nous avons dit pourquoi tout à l'heure, parce que précisément elles s'adaptent d'assez près aux réalités concrètes de l'entreprise. C'est aussi un acte traditionnel d'action du mouvement syndical et, je le répète, la pression salariale continue me paraît être un moteur de l'expansion. Je suis persuadé que si l'on examinait la situation aux Etats-Unis et comparait la productivité américaine, cette productivité n'a pas été acquise par la mise en œuvre a priori de procédés techniques, aux Etats-Unis elle a été due en grande partie à la pression salariale permanente sur les entreprises qui ont été ainsi obligées d'innover et de s'adapter.

## PAUL VIGNAUX

Sur les réserves que provoque en France, dans les milieux syndicaux, l'idée de politique des revenus, je suis substantiellement d'accord avec Ventejol. J'ajouterai que très souvent chez les économistes et les politiques français le problème est posé d'une façon trop formelle et théorique : on se demande quelles clauses introduire dans un accord entre le mouvement syndi-

cal et un gouvernement qui pourrait lui offrir certaines garanties. J'estime qu'à ce moment-là on oublie les traditions syndicales françaises, mais cet oubli n'est pas le plus important. On oublie aussi la réalité — à savoir l'existence dans ce pays de confédérations qui semblent avoir sur leur fédération plus d'autorité qu'anciennement du moins, le TUC sur ses composantes ; mais ces confédérations sont multiples ; ce qui rend extrêmement complexe le dialogue avec le mouvement syndical ; il devient fort difficile d'obtenir des garanties formelles et d'admettre que, si elles sont obtenues, elles apparaissent à l'épreuve effectives. En France, donc, plus qu'ailleurs, un gouvernement soucieux d'obtenir une certaine modération dans les revendications des salaires devrait poser le problème en termes moins techniques et formels que politiques et psychologiques ; c'est la confiance de la masse des travailleurs en la politique générale du gouvernement qui lui inspire de ne pas troubler le travail de ce gouvernement. Les organisations syndicales en France ne me paraissent pas suffisamment structurées pour pouvoir déclencher des grèves en quelque façon « à volonté » ; si, pour des raisons qui ne sont pas nécessairement économicques, un gouvernement dispose d'un certain degré de confiance de la part des travailleurs, il est très difficile, même pour des raisons corporatives valables, d'utiliser contre lui l'arme de la grève.

Comme je l'ai signalé à propos du gouvernement travailliste britannique, la confiance politique est à mes yeux le problème fondamental. Je ne néglige pas pour autant certains aspects techniques, en prenant par exemple la justice fiscale : tant qu'on n'aura pas convaincu le salarié que des mesures sont prises pour limiter les revenus non salariaux, on ne peut guère attendre d'eux une réaction de modération spontanée. Je voudrais cependant poser une question à M. Hagestadt : si, dans l'avenir, l'intervention de l'Etat modifie profondément les conditions du *collective bargaining*, comment se maintiendra le pouvoir syndical fondamental dans la structure politique britannique même, puisqu'il constitue l'assise du *Labour Party* : son assise financière et son assise de loyalisme des syndiqués du « parti des syndicats » ? Autrement dit, sur quelles clauses faudra-t-il faire porter l'effort contractuel si, en matière de rémunération, la liberté de contracter se trouve durablement limitée ?

## GABRIEL VENTEJOL

Je voudrais dire que nous ne restons pas en France dans le statu quo. Notre dernier Comité confédéral national de Force Ouvrière a insisté sur un terme un peu vieilli d'ailleurs, mais auquel nous aimerions donner une nouvelle jeunesse. C'est celui de l'économie concertée. Trop souvent l'économie concertée est une réunion autour d'une table d'employeurs, de salariés et de représentants de l'Etat sans qu'il y ait possibilité de confrontations réelles. Ce que nous demandons c'est d'avoir l'information économique la plus large possible, de la même ampleur que celle des autres partenaires sociaux, de telle manière que la négociation ultérieure

puisse se faire sur des bases solides. C'est ce que je voulais ajouter à ce débat.

#### JEAN-DANIEL REYNAUD

Ajoutons, dans le même sens, une remarque : il y a une grande différence entre l'Angleterre et la France, entre l'action des syndicats français et l'action des syndicats anglais, c'est que les syndicats anglais ont bien davantage la maîtrise des salaires que les syndicats français. Je suis convaincu que dans une situation économique un peu favorable un syndicat français peut faire augmenter les salaires, je ne suis pas du tout sûr que, même s'il le souhaitait il pourrait freiner cette augmentation étant donné la manière même dont se fait l'action syndicale en France. La question peut, en revanche, se poser pour un syndicat anglais, car au moins ce n'est pas impossible pour lui.

C'est d'autant plus important que la part des salariés dans la population active est à peu près de 72 % en France (ce sont les chiffres de 1962), tandis qu'en Grande-Bretagne, elle dépasse largement les 90 %.

Dans le livre auquel vous faisiez allusion tout à l'heure, « *The Bargainers* », on remarque un aspect important de la transformation de la Grande-Bretagne : pendant longtemps les syndicats et le Parti travailliste ont représenté les défavorisés. Aujourd'hui, cela ne peut plus être vrai. Je ne dis pas que les salariés vivent dans la prospérité, mais enfin ils ne vivent plus dans la misère et par conséquent ils ne peuvent plus appeler à eux une sorte de souci de l'opinion publique qui va normalement aux situations des plus déshérités. Je pense que ceci fait aussi une différence entre la Grande-Bretagne et la France, non pas que la situation des salariés en France soit la misère générale (sur quinze ans il y a eu une augmentation sensible des salaires) mais la situation est très différente. Pour l'accès à un bien majeur comme le logement, la différence est importante entre salariés britanniques et salariés français. L'appel à la discipline ou au freinage des salaires a un tout autre sens dans les deux situations.

#### LEONARD HAGESTADT

Pour répondre à M. Ventejol, le *Price and Incomes Board* est intervenu sur les prix aussi efficacement que sur les salaires. En ce qui concerne notre chômage, le dernier chiffre pour janvier est 600.000, soit un pourcentage de plus de 2 %. Actuellement on fait un effort pour réformer et moderniser nos structures industrielles et pour reclasser les chômeurs ; on dispose pour cela d'un service d'emploi et de formation professionnelle beaucoup plus développé qu'en France. Le chômage ne va pas durer, et il faut qu'il diminue car les syndicats anglais et les travaillistes anglais restent traumatisés par l'expérience du chômage des années 1930. Les pratiques restrictives d'une petite minorité de nos syndicats, ce que les Français appellent leur malthusianisme, sont nées du souvenir de cette époque-là, quand la préoccupation dominante était de garder, de conserver, de partager le travail. On n'obtiendra jamais le changement d'attitude nécessaire sans l'assurance

du plein-emploi et je suis sûr que le gouvernement a pleine conscience de ce fait. Je ne peux pas imaginer une situation où le contrôle des salaires par le gouvernement devienne si strict qu'il ne reste rien à faire pour les syndicats dans ce domaine. Au contraire, il est fort probable qu'ils auront beaucoup plus à faire dans l'avenir d'abord en présentant leur revendication en tenant compte de la situation économique du pays et ensuite en s'assurant que leurs membres comprennent et respectent la politique du syndicat et du TUC. Les syndicats doivent évoluer et s'adapter à la situation nouvelle de l'Angleterre. J'ai pleinement confiance qu'ils trouveront les moyens de le faire et de maintenir leur influence. Déjà celle-ci commence à s'étendre aux techniciens et aux travailleurs au col blanc. L'image des syndicats anglais, l'image du TUC entre les deux guerres était pour beaucoup le dessin du cartoonist, David Low, qui le représentait toujours comme un grand cheval de charrette. Aujourd'hui nos syndicats ne sont pas des chevaux de course, mais ils commencent à trotter...

#### GERARD ADAM

Nous avons évoqué le problème de la politique des revenus et du chômage, je voudrais en conclusion les situer non par rapport aux contraintes économiques mais dans une perspective de transformation de la société britannique. Au cours de l'été de 1964, M. Wilson a, dans un discours, déclaré : « Bevan a eu une chose qu'aucun d'entre nous n'a eu, une vision remarquable de l'avenir. Nous ne voyions que les arbres, parfois nous avions envie de grimper sur une colline pour voir de quoi était faite la forêt. » Je me demande si ce n'est pas, à la lumière de cette perspective, que doivent être appréciés les problèmes qui viennent d'être soulevés. Il y a trois ans, je crois, à Scarborough, M. Wilson avait évoqué les perspectives de la « révolution technologique », sans doute y a-t-il un amer paradoxe pour les syndicalistes britanniques lorsqu'ils ont été amenés à se demander si cette révolution technologique passait par 600.000 chômeurs, par un blocage général des revenus. Aussi, s'interrogent-ils : « Est-ce cela le socialisme ? Est-ce cela la révolution technologique ? » Sans doute, M. Wilson est assuré de ne pas voir son autorité défiée même si quelques parlementaires lui font quelquefois défaut. Mais ce qui est en cause ce n'est peut-être pas le risque d'hérésie, c'est le manque de foi. Le travaillisme tout comme le socialisme a toujours incarné un certain idéal, une volonté de maîtriser les mécanismes du développement vers davantage de justice et pas seulement de mieux-être. Le pire n'est donc pas que ce projet soit combattu, mais qu'il laisse indifférent. Il est certain, comme M. Hagestadt l'a signalé, que l'on peut se demander ce qu'il se passera après le 1<sup>er</sup> juillet 1967 qui est le terme théorique à la politique de blocage des salaires. La prolonger risque d'entraîner une grave crise de confiance. Alors, peut-être, qui sait si M. Wilson ne cédera pas enfin à son envie de monter sur la colline pour dominer la sévère forêt qui l'entoure ?

## L'ÉDUCATION SEXUELLE À L'ÉCOLE

PAR  
CÉCILE  
DELANGHE

En 1961, une quarantaine d'élèves de philosophie d'un grand lycée parisien sont rassemblées pour une causerie sur les problèmes familiaux; à l'histoire de ce jeune mari qui, ne trouvant pas sa femme vierge au mariage, demande le divorce, un éclat de rire général répond spontanément comme à une folle prétention. Six ans plus tard, au début de l'année 1967, dans un autre lycée parisien, un gynécologue vient, non pas donner un cours, mais s'entretenir du même problème avec les élèves d'une classe terminale; ces élèves sont invitées à poser par écrit, et donc anonymement, des questions auxquelles le médecin répond ensuite; et ce qui frappe celui-ci, c'est la pertinence des questions; sur un point précis, sur celui d'une véritable information sexuelle, les jeunes filles crient leur ignorance, et elles ne craignent plus de montrer qu'elles ont besoin de s'informer.

### NÉCESSITÉ DE L'ÉDUCATION SEXUELLE

Ce sont là deux aspects d'une tentative que mène, depuis quelques années, et d'une façon tout à fait officieuse, l'Éducation Nationale.

L'éducation sexuelle à l'école? La rencontre de ces deux mots « école » et « sexuel » a quelque chose qui scandalise. La question est pourtant à l'ordre du jour. Le très sérieux rapport sur le contrôle des naissances que vient de publier le Haut Comité consultatif de la Population et de la Famille, consacre deux pages à ce sujet, avec quelques réserves, il est vrai. Le Mouvement français pour le Planning familial est en train de mettre la dernière main à une proposition de loi, qui préconise l'introduction de l'éducation sexuelle à l'école,

dès la maternelle. Et, d'une manière générale, en 1967, tout trahit l'importance grandissante de cette préoccupation; l'École des Parents vient de publier, dans sa revue, un article de dix pages sur l'homosexualité chez les adolescents; le Centre des Intellectuels catholiques organise un colloque sur l'érotisme et la révolution sexuelle; et les Églises britanniques publient un rapport révolutionnaire qui bouscule toutes les données de la morale traditionnelle. Or, à partir du moment où tous en même temps, catholiques et protestants, médecins et sociologues, juristes et professeurs se penchent avec autant d'attention sur la question sexuelle, ils en font, qu'on le veuille ou non, une affaire publique; spécialiste ou non, chacun sent bien qu'il faut faire quelque chose.

Pourquoi? Pour protéger les jeunes? Pour mettre un frein à ce déboussolage qui s'inscrit, dit-on, à longueur de colonnes de journaux, au cinéma, dans les boîtes ou dans les conversations? Peut-être bien. Mais il est bon de dégonfler tout de suite la baudruche; car ces jeunes filles qui s'esclaffent à l'idée du jeune mari abusé, qui promènent leur belle assurance court-vêtue, et qui traitent volontiers d'« idiot » une vierge de 25 ans, toutes ces jeunes Lolita sont beaucoup moins « libres » qu'on ne le croit, du moins en France. Bien sûr, on peut objecter que différentes enquêtes ont prouvé qu'une forte majorité de jeunes filles répudie la virginité avant le mariage; que l'éducation sexuelle, lorsqu'elle est donnée à l'école, coïncide avec une sexualité très libre dans les pays intéressés; c'est le cas, notamment, de la Suède. Mais, et c'est là le paradoxe du climat actuel, beaucoup de vraies jeunes filles feignent la licence, tout simplement pour montrer qu'elles sont « dans le coup ».

L'enquête réalisée, l'an dernier, en milieu étudiant, par l'Agence universitaire d'information, apporte de l'eau à notre moulin. Selon les résultats de cette en-

quête, 65 étudiants sur 100 n'ont pas de rapports avec une femme avant 25 ans ; passé cet âge, 45 garçons sur 100 finissent leurs études dans la même situation. Quant aux filles, il semble qu'elles soient plus précoces : les trois-quarts des étudiantes affirment avoir « sauté le pas » avant la fin de leurs études. On reste tout de même loin de cette prétendue liberté sexuelle de la jeunesse.

Alors pourquoi l'éducation sexuelle à l'école ? Simplement pour prendre le relais des parents qui ne font pas leur devoir ; pour aider les jeunes à franchir le cap de l'adolescence en douceur, à aborder les relations entre filles et garçons avec plus de lucidité, à y voir plus clair dans un monde où l'autonomie leur est accordée de plus en plus tôt.

Le docteur André Berge, directeur du Centre psychopédagogique Claude-Bernard, directeur également de l'Ecole des Parents, psychiatre et philosophe tout à la fois, reçoit chaque jour de nombreux adolescents dont les troubles sont, dans la plupart des cas, dus à une mauvaise préparation à la vie.

L'Ecole des Parents avance un chiffre : seulement 10 à 15 % des enfants sont informés loyalement des questions sexuelles ; les autres doivent se débrouiller par leurs propres moyens. Quand, dans une réunion, les responsables de cet organisme demandent aux parents s'ils ont songé à donner à leur progéniture quelques éclaircissements, les uns répondent, gênés : « Ce n'est pas à nous de leur parler de ces choses-là » ; d'autres, moins catégoriques, avouent simplement qu'ils ne savent pas comment s'y prendre. Certains vont jusqu'à dire, avec une fierté à peine contenue, que leurs enfants ne leur donnent pas l'impression de s'intéresser particulièrement à « ça ».

Et quand ils commencent à s'intéresser à « ça » (la curiosité des enfants s'éveille très tôt, entre trois et sept ans), que répond-on ? Il semble, heureusement, que les choux et les roses n'aient plus autant de succès qu'autrefois comme fournisseurs de bébés. Mais aujourd'hui, encore, on va acheter le petit frère dans un magasin ou, version plus moderne, dans une clinique. En fait, c'est surtout à l'âge de la puberté que la plupart des parents « calent », même s'ils ont su donner à leur fils ou à leur fille les connaissances de base avant cette étape. En gros, l'on peut dire que la moitié des Parisiens et les trois-quarts des provinciaux adoptent une attitude « laissez-faire », et ont réellement peur d'aborder le problème.

Cette peur, faut-il le dire, est directement liée à une déficience chez eux d'éducation sexuelle ; ils se sentent d'autant plus gênés qu'ils n'ont pas résolu leurs propres problèmes. En quelque sorte, ils se sentent dans la situation peu confortable du père qui exhorte son fils à montrer de la volonté, tout en songeant que lui-même n'a jamais eu le courage de cesser de fumer.

## LE ROLE DES PROFESSEURS

Un professeur peut-il réussir là où les parents échouent ? Par quelles vertus pourrait-il traiter de ces

questions avec une objectivité plus sereine que les parents ?

Au lycée de Chambéry, depuis 1942, un professeur de lettres, M. Pierre Chambre a pris sur lui de faire à ses grands élèves de seconde et de première, non pas des cours, mais des causeries sur ce qu'il appelle pudiquement « les problèmes de l'adolescence ». Pierre Chambre est catholique ; notons au passage que les milieux catholiques forment le bastion le plus avancé dans le domaine de l'éducation sexuelle ; Pierre Chambre a créé, à Chambéry, une des Ecoles des Parents les plus actives de France, et son objectif numéro un, c'est bien sûr d'associer le plus grand nombre de parents possible à son entreprise. Ses causeries n'ont d'ailleurs rien de commun avec un cours ; elles ne comportent ni programme ni rituel ; elles se situent dans l'heure de culture générale, et leur déroulement est avant tout lié à l'atmosphère générale de la classe, aux contacts qui se sont établis entre élèves et professeur. Deux ou trois fois dans l'année, et lorsqu'il sent la classe bien préparée, Pierre Chambre devient plus précis et passe de la psychologie à la physiologie, avec cette idée constante qu'un garçon réussira plus facilement une version latine ou tout autre chose, s'il sait mieux ce qui fait la vie et ce qui fait un homme. Les résultats d'une telle expérience, il est certes difficile de les chiffrer ; comme le déclare Pierre Chambre avec un sourire philosophe : « Les adolescents ne viennent pas tous me revoir ; cela prouve de l'ingratitude, bien sûr ; cela prouve également qu'ils sont gênés devant ce professeur qui leur a rappelé les normes simples et humaines de la sexualité, alors qu'ils ont peut-être connu des troubles par la suite ». En tout cas, les parents font salle comble aux réunions qu'il organise régulièrement avec eux.

## LES CONDITIONS ET LES DIFFICULTÉS

L'expérience de Chambéry a des limites, que ses promoteurs connaissent bien. Eduquer les adolescents, à 16-17 ans c'est déjà trop tard. Certains éducateurs prétendent qu'il faut commencer dès l'âge de 13-14 ans, à l'âge des premières émotions sentimentales, à l'âge surtout où l'enfant commence à être intéressé par son propre corps, où il est assailli de sensations, plus ou moins confuses chez les filles, très précises chez les garçons. D'autres pensent qu'il est beaucoup plus simple d'apporter, dans leurs grandes lignes, ces « révélations », avant qu'il n'atteigne la puberté, à un moment où il n'est pas encore troublé par lui-même. On va même jusqu'à dire que, dans l'enseignement élémentaire, dans les écoles maternelles, les maîtres et maîtresses devraient pouvoir répondre sans défense aux questions que leur posent spontanément les enfants.

Autre limite ? De quelle façon intégrer l'éducation sexuelle à l'enseignement en général ? C'est tout le problème de la transformation du milieu scolaire qui est posé là ; si l'on admet, comme on le fait aujourd'hui,

que l'enseignement sexuel doit être adapté à chaque enfant, et que l'on n'a jamais trente enfants prêts en même temps à entendre la même chose, il faudrait d'abord briser le cadre de la classe. Or, à une époque où la France n'arrive même plus à assurer correctement l'instruction des jeunes, il faut bien se faire une raison : il est pratiquement impossible que l'on puisse s'attaquer à l'aspect sans doute le plus délicat et le plus complexe de l'éducation.

En 1947, pourtant, l'Education nationale avait créé, à la suite des vœux émis, en mars 1946, par une conférence internationale de l'Instruction publique, un comité d'éducation sexuelle; ce comité, composé de professeurs, de médecins, de représentants des associations de parents d'élèves, des associations familiales, était chargé d'étudier dans quelle mesure et sous quelle forme une éducation sexuelle pourrait être introduite dans les établissements scolaires. Les conclusions furent prudentes, mais positives; elles insistaient en particulier sur la formation des professeurs, et sur la nécessité pour eux d'avoir une connaissance approfondie de psycho-physiologie et psycho-pédagogie infantine. Le comité avait également dressé un projet minutieux de programme pour chaque classe, dans le primaire et dans le secondaire. Le projet fut enterré, certes en raison de la crise générale dans l'enseignement, mais également faute de professeurs.

Comme le déclarait récemment, et non sans humour, un conseiller technique à l'Ecole des Parents, on voit mal la création d'un doctorat ès-sexologie, pour préparer les professeurs à cette nouvelle fonction; la spécialisation irait à l'encontre même du but visé; et, dans l'état actuel des choses, il est à parier que les premiers candidats, et peut-être même les seuls, seraient des « détraqués ». C'est donc le problème général de la formation des professeurs qui est à revoir.

L'éducation sexuelle à l'école n'est donc vraisemblablement pas pour aujourd'hui; comme le souligne le rapport du Haut Comité consultatif de la Population et de la famille, cité plus haut : « En l'état actuel des mœurs et des habitudes en France, et tant que les maîtres n'ont pas reçu la formation appropriée qui paraît difficile à organiser... c'est aux parents que doit revenir l'essentiel de l'éducation sexuelle ». Pour les y aider, disons qu'il existe maintenant des livres pour enfants très jeunes, sous forme d'albums d'images, d'autres pour adolescents; et même des ensembles qui comportent d'une part une brochure pour les jeunes, d'autre part un livre très détaillé à l'intention des parents pour les entraîner à dialoguer avec leurs enfants.

Mais l'école n'en est pas quitte pour autant. Déjà, un gros pas a été franchi, avec la multiplication des établissements mixtes. Psychologues et éducateurs sont unanimes à le reconnaître maintenant : on a craint au début la multiplication des flirts; en fait, la camaraderie entre sexes différents dès l'enfance évite la gêne, le comportement trouble des adolescents qui découvrent trop tard le « sexe opposé ». En outre, au contact des filles, les garçons deviennent moins brutaux, et réciproquement, les filles moins maniérées.

Cela dit, il est aberrant que les programmes de sciences naturelles continuent de châtrer l'homme, que les manuels de littérature ou d'histoire restent aussi douloureusement platoniques. Pour reprendre deux exemples donnés par Pierre Chambre, pourquoi ne pas expliquer, au cours d'histoire moderne, que lorsque Bourguiba découvre la monogamie, il redécouvre la promotion féminine; et que, si Jean-Jacques Rousseau, comme il le raconte dans ses « Confessions », devient l'amant de Mme de Warens après l'avoir appelée manman, il y a peut-être une explication. Pourquoi ne pas faire place également à la psychologie du couple et de l'amour humain dans les programmes de philosophie qui comportent une étude de la psychologie? C'est d'ailleurs l'un des vœux formulés par le Haut Comité consultatif de la Population.

### LE ROLE DE LA FAMILLE

Toute cette querelle autour de l'éducation sexuelle serait sans doute beaucoup moins embrouillée, premièrement si les parents avaient pris leurs responsabilités (et le rapport du Comité français de 1947 le dit en toutes lettres), deuxièmement, si l'on prenait la peine de distinguer deux aspects bien différents : — *les faits*, les uns d'ordre biologique, les autres d'ordre sociologique; leur enseignement constitue l'information sexuelle et peut fort bien s'insérer dans l'enseignement général. — *Leur interprétation* ou plutôt le jugement que l'on porte sur eux. Là, nous touchons la moralité sexuelle, et il est bien évident qu'elle dépend des idées, notamment religieuses de la famille. Voilà pourquoi l'éducation sexuelle doit, en priorité, rester confiée à la famille.

Tout reste à faire, mais l'on peut espérer que les générations montantes, plus curieuses et plus avides de s'informer que leurs aînés, disposant aussi de moyens d'information plus nombreux, parviendront à l'âge adulte, déculpabilisées par rapport au plus fondamental de leur instinct, et qu'elles pourront ainsi parler à leurs enfants en toute simplicité, surtout pas en prenant un beau jour leur courage à deux mains, comme s'il s'agissait d'un sujet absolument à part, qu'il faut soudain se décider à aborder.

Pour situer toute l'importance de cette démarche, je ne citerai que ces phrases du Dr André Berge (1) : « Préparer à l'amour, c'est préparer à la vie, à l'épanouissement de l'être; c'est donner des assises stables et saines à la famille et à la société... et les explications même qu'on donne (à l'enfant) sur la manière dont on fabrique les bébés par exemple, n'ont de sens et d'intérêt que dans la mesure où elles contribuent à cette importante préparation ».

Cécile DELANGHE.

(1) « L'éducation sexuelle et affective », par le Dr André Berge, aux Editions du Scarabée.

# LA SECTION SYNDICALE D'ENTREPRISE

par  
Yves LAGARDE

*L'article ci-dessous est une contribution à une recherche qui, nous l'espérons, pourra se développer dans nos colonnes. « France-Forum » ouvre ainsi un dossier qui méritera d'être repris car il doit être lui-même dialogué.*

« Reconnaissance de la section syndicale d'entreprise » : le problème est d'actualité, mais il est explosif et son intitulé prête à confusion. Figurant parmi les grandes revendications des organisations ouvrières et dans le programme de plusieurs groupements politiques, rencontrant l'hostilité de la majorité du Patronat il appelle avant toute autre chose un effort de définition et de clarification.

La controverse sur cette revendication n'est pas seulement d'ordre idéologique. Dans l'esprit de ses auteurs elle ne conteste pas nécessairement la structure actuelle des entreprises non plus que l'autorité patronale. En l'occurrence, il s'agit moins de « reconnaître » que de « protéger », et moins d'une « section syndicale » en particulier que des « droits syndicaux » dans leur ensemble.

En d'autres termes, il s'agit d'assurer le libre exercice et donc la protection légale, des droits normalement reconnus aux syndicats dans un pays démocratique. Revendication bien modérée, diront certains, s'il ne s'agit que de mieux définir ce qui, en principe, existe déjà, du moins en partie. On constate qu'en fait cette revendication suscite bien des remous. L'opposition patronale qui n'hésite pas à partir en guerre ouverte contre les syndicats dans certaines grandes entreprises (le cas Citroën est connu, il en est d'autres) comme la constance des syndicats à faire valoir cette revendication, montrent bien qu'il s'agit d'un problème de fond. Derrière les mots d'aspect juridique, se cache en fait toute la question de « l'organisation de la contestation » au niveau de l'entreprise dans une économie semi-libérale, comme la nôtre.

Autrement dit, les réformes qu'il s'agit de proposer et de mettre en œuvre doivent s'inspirer du juste équilibre à respecter entre les deux exigences suivantes :

— La légitime représentation des travailleurs au sein des entreprises ne peut être assurée indépendamment des syndicats, mais au contraire à travers ceux-ci, seuls capables d'exercer auprès des salariés une double mission de formation et d'information de leurs adhérents d'une part, de représentation de ces derniers dans les négociations avec les employeurs d'autre part.

— Cette fonction des forces syndicales ne doit impliquer ni un droit à remettre en cause l'organisation du travail ni un droit à contester le principe d'autorité et de responsabilité reconnu aux dirigeants de l'entreprise. L'unité de direction est indispensable et les mauvais résultats obtenus jusqu'ici par les tentatives de cogestion réalisées par exemple en Algérie et en Yougoslavie en apportent une preuve supplémentaire.

L'enjeu, on le voit, est donc considérable. Mais si justifiée que la revendication puisse paraître, le contexte économique-social semble peu favorable et la mise en pratique ne sera pas chose aisée.

## une situation peu satisfaisante

Les syndicats sont maintenant reconnus officiellement depuis 80 ans. Malgré cela, les relations entre ceux-ci et les chefs d'entreprise sont restées imprécises ou limitées. Aucune disposition ne les prévoyait dans la loi de 1884. Ce n'est qu'en 1936 par l'institution des délégués du personnel, puis en 1945 par la création des comités d'entreprise que les syndicats ont vu leur existence reconnue à l'intérieur de l'entreprise même. Enfin, en 1956, une loi préconisait les grands principes contenus dans le préambule de la Constitution de 1946 : « Tout homme peut défendre ses droits ou ses intérêts par l'action syndicale ou adhérer au

syndicat de son choix ». En ce qui concerne les relations des travailleurs avec leurs employeurs : « l'employeur ne peut prendre en considération l'appartenance à un syndicat ou l'exercice d'une activité syndicale pour arrêter ses décisions ». L'arsenal juridique destiné à la protection des salariés paraît donc bien fourni : leur protection personnelle est garantie et leur représentation organisée.

Dans la réalité, il en va tout autrement. La législation apparaît incomplète et celle qui existe est interprétée restrictivement.

En effet, les législateurs ne se sont préoccupés jusqu'ici des salariés que sur un plan individuel. Rien n'est prévu quant à la protection de l'action syndicale proprement dite. Légale en droit, celle-ci est régie en fait, par les chefs d'entreprise dont les pouvoirs réglementaires et disciplinaires à l'intérieur de leurs établissements sont fort étendus puisque la jurisprudence traditionnelle des tribunaux se refuse à apprécier l'opportunité des décisions patronales à partir du moment où celles-ci sont conformes au règlement intérieur de l'entreprise. Interdiction de se déplacer d'un atelier à l'autre, pressions diverses exercées en matière d'avancement, impératifs du travail à la chaîne et mutations fréquentes imposées d'office, font le reste. Inattaquables sur le plan juridique, ces mesures interdisent la cohésion syndicale ou limitent son efficacité. La liberté affirmée en droit ne se distingue plus dès lors, en pratique, de la simple liberté d'opinion et l'action syndicale se trouve condamnée à s'exercer en dehors de l'entreprise, mais la dispersion de l'habitat, l'industrialisation des moyens de transport, l'avènement des loisirs rendent difficiles — et sans doute illusoirs — les efforts d'organisation syndicale à l'extérieur des lieux de travail. C'est dans le cadre des entreprises que l'action syndicale doit être organisée pour être efficace, c'est-à-dire jouer son rôle normal de représentation des salariés.

## une revendication justifiée

Mais, est-on fondé à se demander, de tels efforts sont-ils si nécessaires et peut-on vraiment en attendre une efficacité accrue dans l'action revendicatrice ?

A ces questions il semble que l'on doive répondre affirmativement. Economiquement, un syndicalisme puissant est nécessaire au bon fonctionnement de l'économie. Politiquement il est le garant de l'équilibre des forces dont le maintien est nécessaire à la sauvegarde des régimes démocratiques. A cet égard, la puissance des organisations syndicales aussi bien dans des régimes de type interventionniste comme la Suède et la Grande-Bretagne que dans des pays plus traditionnellement libéraux comme les Etats-Unis contraste fâcheusement avec la dispersion, la faiblesse et la pauvreté des organisations syndicales françaises. Dans les pays scandinaves et anglo-saxons, l'action constante d'un syndicalisme fort a engendré non l'inflation ou le sous-équipement, mais au contraire des salaires élevés et des gains de productivité importants. Est-ce à dire que l'action revendicatrice a été seule à la source d'une telle évolution ? Certes non, mais nul ne songe à con-

tester qu'elle y a contribué. Quelles que soient les explications que l'on mette en avant, la coïncidence entre la force des structures syndicales, le dynamisme de la production et le niveau élevé du pouvoir d'achat, de l'épargne et de l'investissement est un fait frappant dans les économies américaines, allemandes et scandinaves.

Une des raisons essentielles de cette réussite est sans doute que grâce à la puissance et à la représentativité incontestée des syndicats, le dialogue y a été organisé de façon institutionnelle.

Sans même insister ici sur les problèmes que pose la *vie syndicale française* au niveau national, il est bien évident que l'efficacité de toute action syndicale se situe d'abord au niveau de l'entreprise. C'est donc à ce niveau qu'il convient de se placer car c'est là que les structures existantes ne sont pas satisfaisantes et que la nécessité d'une réforme se fait sentir en priorité.

La législation de 1945-1946 s'est voulue rationnelle lorsqu'elle a juxtaposé les délégués du personnel et les comités d'entreprise.

Aux premiers revenait la mission de revendication, aux seconds la participation. Mais la réalité n'a pas obéi à la logique des textes. Les premiers ont vu leur rôle réduit à la présentation des revendications à l'exclusion de tout véritable droit à la négociation, les seconds ont été confinés autant que possible dans leur mission de gestion des œuvres sociales.

Vingt ans après la fin de la guerre, la contestation reste à organiser dans notre pays.

## une réforme nécessaire

Si fourni soit-il, notre arsenal juridique est donc incomplet. Les mesures qui sont à prendre — et qui sont d'ordre législatif — doivent combler les lacunes que nous avons relevées :

— pour éviter les risques d'une contestation inutilement violente et anarchique dans laquelle l'entreprise et ses salariés ont tout à perdre, de nouveaux textes doivent organiser les cadres d'une contestation nécessaire et acceptée par tous ;

— pour permettre aux syndicats d'exercer ce droit au sein des entreprises, le rôle de leurs délégués doit être officialisé et précisé.

### a) L'organisation de la contestation.

Celle-ci implique à la fois la reconnaissance juridique d'un droit et une réforme des esprits.

L'élément juridique consisterait à reconnaître aux délégués des syndicats le droit d'être le canal unique de la représentation des intérêts des salariés. Il leur appartiendrait non seulement de présenter les revendications du personnel, mais d'en être les négociateurs officiels et uniques auprès de la direction de l'établissement. Ainsi se trouverait réaffirmé le rôle des syndicats et organisée la contestation.

L'élément psychologique serait l'acceptation loyale du côté patronal comme du côté salarial de respecter ce cadre ainsi défini, le système ne serait en effet viable que si les uns et les autres voulaient bien jouer le

jeu. Cela signifierait pour les employeurs qu'ils renonceraient à l'existence de « syndicats maison » et plus généralement à toute forme de syndicalisme « intégré à l'entreprise » dont l'existence revient toujours en définitive à rompre l'équilibre des forces au bénéfice de la direction. Cela signifierait pour les salariés que le pouvoir de les représenter reconnu à leurs délégués ne soit pas remis en cause en toute occasion, et principalement à l'occasion de toute négociation dont chacun sait qu'elle est par définition, la recherche d'un compromis. La grève ne serait plus un moyen « d'avertissement » destiné à exercer des pressions a priori comme c'est parfois le cas, mais l'ultime recours reconnu aux travailleurs en cas d'échec des discussions entre les employeurs et les délégués syndicaux.

Ainsi compris, le droit à la contestation pourrait efficacement s'exercer. Encore faudrait-il que le cadre dans lequel s'exercerait ce droit soit également précisé.

La logique voudrait que cette question relève du domaine contractuel et soit réglée par le biais des conventions collectives. Mais l'analyse du passé rend sceptique sur ce point. Le schéma suivant pourrait donc être proposé :

1° — Un texte législatif pourrait préciser que dans toutes les entreprises pour lesquelles un ou plusieurs syndicats en formulent la demande en apportant la preuve de leur implantation effective parmi le personnel de l'établissement, des délégués syndicaux soient désignés dans les conditions précisées ci-dessous.

L'existence de délégués syndicaux deviendrait donc obligatoire dans certaines conditions.

2° — Les délégués seraient nommés par les syndicats eux-mêmes. Toutefois ces désignations ne seraient valables que si elles s'appliquaient à des travailleurs ayant un minimum d'ancienneté au sein de l'entreprise.

3° — Un ou plusieurs délégués pourraient être nommés par établissement par chaque syndicat considéré comme représentatif. Les critères de représentativité pris en considération à cet effet seraient ceux qui ont été défini par l'article 31 du Livre I du Code du Travail : effectifs, cotisations, ancienneté du syndicat, etc.

4° — Toute proposition patronale ou revendication salariale devrait être d'abord discutée par un comité mixte réunissant les représentants de la direction et les délégués syndicaux. Les recours aux arrêts de travail — qu'il s'agisse de grève ou de lock-out — ne pouvant intervenir qu'après la rupture des négociations.

5° — La réunion de ce comité mixte pourrait être provoquée à l'initiative de l'une ou de l'autre des parties. Il serait sans doute souhaitable qu'un membre de l'Inspection du Travail en soit membre de droit.

6° — La réglementation actuelle concernant les comités d'entreprise et les délégués du personnel demeurerait en vigueur. Ce n'est que plus tard dans la mesure où l'institution des délégués syndicaux serait entrée dans les mœurs et aurait donné des résultats incontestables que la suppression de ces procédures pourrait être éventuellement envisagée.

En effet, il est possible qu'une réforme modifiant les structures de l'entreprise, corrigeant certaines injustices, apporte un jour des innovations essentielles et qu'en particulier elle repose la question de l'existence du comité d'entreprise et peut-être celle de délégués du personnel. Pour l'heure, la coexistence ne semble soulever aucune difficulté majeure, les institutions élues conservant leur raison d'être, tandis que le syndicat, désormais reconnu, recevra pleine liberté d'exercice.

Le contrôle de l'application d'un tel schéma s'effectuerait à deux niveaux. Au stade de l'exécution, tout d'abord grâce à la présence de l'Inspecteur du Travail. Cette mission nouvelle dévolue à l'Inspection du Travail rendrait nécessaire un renforcement quantitatif et qualitatif de cette administration, renforcement que tout le monde considère comme nécessaire depuis fort longtemps. Au stade du contentieux ensuite, les tribunaux n'auraient plus à se prononcer sur le seul respect du contrat individuel de travail, mais aurait à contrôler le respect de textes plus généraux concernant les droits reconnus collectivement aux salariés au sein des entreprises.

Le schéma ci-dessus ne prétend pas être parfait. Il laisse dans l'ombre plusieurs questions cependant essentielles :

A quel niveau devrait intervenir la désignation des délégués syndicaux ? De l'élection par les membres du syndicat au sein de l'établissement considéré jusqu'à la désignation par l'état-major confédéral, de multiples solutions peuvent être envisagées. Il ne faut pas se cacher que la désignation « par le haut » risque d'être parfois mal acceptée, mais la nomination par « la base » peut nuire à la solidarité et à l'autorité des forces syndicales sur le plan national. La désignation par le syndicat au niveau de la Fédération paraît préférable.

Doit-on prévoir, dans le cas des firmes importantes comptant de nombreux établissements géographiquement dispersés, un comité mixte « au sommet » comptant pour l'ensemble des salariés de l'entreprise ou au contraire une représentation syndicale par établissement, ou encore les deux à la fois ? Dans ce dernier cas, quels pourraient être les liens, ou les partages de compétence entre les comités « de base » et le comité « au sommet » ? A ces questions, il faut sans doute répondre que la désignation de délégués syndicaux comptant pour l'ensemble du personnel de la société est une nécessité. Faute d'une telle représentation, on verra toujours — les grèves survenues chez Peugeot en 1965 en sont un exemple — les directions des établissements provinciaux d'une entreprise s'abriter derrière les ordres reçus de la direction générale située à Paris pour refuser de se prêter à la négociation et parfois même au simple dialogue.

D'une manière générale, la loi devra prévoir un cadre d'ensemble édictant certaines règles minimum à respecter pour que la nomination des délégués syndicaux devienne une réalité. Pour le reste, il serait souhaitable que ce soit par la voie contractuelle que l'institution puisse être précisée et au besoin améliorée.

## b) La protection des délégués syndicaux.

Une telle réforme risque de demeurer lettre morte si des garanties précises quant à l'exercice de leurs fonctions ne sont pas accordées aux délégués syndicaux.

Les mesures à prendre devraient s'inspirer de trois principes :

— rendre aussi aisés et fréquents que possible les contacts entre la direction et les délégués syndicaux ;

— permettre aux délégués d'exercer librement et efficacement leur fonction sans qu'il en nuise ni à leurs perspectives professionnelles ni à leurs salaires ;

— faire en sorte que l'exercice de cette fonction ne nuise pas à l'organisation du travail de l'unité de fabrication, de l'équipe ou de l'atelier auxquels appartient le délégué syndical.

Il s'agit en somme de protéger le délégué dans ses droits syndicaux tout en évitant qu'il attente à ses devoirs professionnels.

Sur le plan pratique, l'application des principes ainsi définis pourrait se traduire de la manière suivante :

1<sup>o</sup> — Les délégués syndicaux seraient reçus par le chef d'entreprise sur leur simple demande, comme il a été vu plus haut, le temps consacré à de telles réunions étant considéré comme temps de travail et payé comme tel.

2<sup>o</sup> — Dans le cadre des horaires de travail normaux, un certain nombre d'heures serait laissé à la disposition des délégués syndicaux pour exercer leurs fonctions. Durant ces heures-là, les délégués pourraient se déplacer selon leur volonté dans l'établissement.

3<sup>o</sup> — Un accord d'ordre contractuel entre le chef d'entreprise et les syndicats interviendrait dans les quinze jours succédant à la nomination des délégués pour préciser à quels moments les délégués pourraient exercer leurs fonctions tout en respectant les impératifs techniques de la production.

4<sup>o</sup> — Les litiges nés de l'application de ces mesures seraient soumis à une commission paritaire composée des représentants des organisations patronales et salariales dans le cadre départemental présidée par le Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre. Les décisions de ce comité pourraient être déferées en appel devant une commission paritaire nationale, présidée par exemple par le Président de la section sociale du Conseil d'Etat.

5<sup>o</sup> — La commission départementale paritaire serait en outre saisie de toute décision patronale tendant à la mutation, à la rétrogradation ou au licenciement d'un délégué syndical sur simple demande de ce dernier.

Ces dispositions s'appliqueraient non seulement pendant la durée du mandat du délégué syndical — durée qui serait fixée par la loi — mais encore durant deux années après l'expiration de ce mandat.

## de quelques problèmes connexes

La mise au point de textes destinés à reconnaître et à protéger les droits syndicaux dans l'entreprise pourrait être l'occasion de régler un certain nombre d'autres questions. Sans entrer dans le détail des modalités

techniques dont ces divers problèmes pourraient faire l'objet, citons entre autres :

— le problème de locaux qui, dans l'entreprise, seraient mis de temps à autre à la disposition des syndicats, tout au moins dans les établissements, d'une certaine importance ;

— le problème des réunions qui au moins à l'occasion des assemblées statutaires pourraient être tenues durant les heures de travail ;

— le problème de l'affichage des communications, des distributions des tracts et des journaux syndicaux dont le régime devrait être sensiblement libéralisé. Il devrait être admis que ces distributions soient effectuées au sein de l'entreprise à condition qu'elles aient lieu à certaines heures et qu'elles ne soient faites que par des membres du personnel ;

— le problème particulièrement délicat de la collecte des cotisations syndicales à l'intérieur de l'entreprise.

Deux excès opposés sont à éviter en ce domaine. Continuer à faire de la collecte des cotisations un phénomène purement extérieur à l'entreprise, c'est travailler à l'affaiblissement et à la désunion des forces syndicales alors que, on l'a vu plus haut, un syndicalisme fort, exerçant son action de façon officielle dans le cadre d'une contestation organisée peut être le gage d'une économie dynamique et moderne. Inversement, autoriser le « contracting in » américain qui lie l'embauche dans une entreprise à l'adhésion syndicale obligatoire, c'est s'exposer au risque d'une « dictature syndicale ». La solution la plus sage est sans doute celle qui autoriserait les délégués syndicaux à percevoir les cotisations au sein même de l'entreprise, en utilisant pour ce faire une partie des heures de travail dont ils auraient la libre disposition pour accomplir leurs fonctions.

## un contexte peu favorable

Restons réalistes. Les réformes évoquées ci-dessus tendant à l'institution de délégués syndicaux ne seront certes pas d'une réalisation aisée. Le patronat y est hostile et les syndicats n'envisagent pas une telle éventualité sans un certain effroi.

L'hostilité de la plus grande partie du patronat reste profonde. (1) Dire que le patronat français est conservateur relève plus de la constatation que de la polémique — il y a toutefois des exceptions au conservatisme patronal. Qu'il s'agisse des changements économiques et sociaux de 1936 et de 1945, ou de l'irruption de la concurrence dans le combat industriel d'aujourd'hui, les patrons français ont subi les réformes des trente dernières années plus qu'ils ne les ont approuvées. Contraints d'accepter des évolutions, ils n'ont guère cherché à les devancer mais les ont plutôt utilisées pour expliquer des scléroses et solliciter des protections.

La même attitude a prévalu et prévaut encore en ce qui concerne les problèmes syndicaux. Prêt à citer en exemple le libéralisme américain, mais refusant d'en accepter le corollaire logique sur le plan de la représentation des intérêts des salariés, le patronat français

continuera certainement à s'opposer à la reconnaissance de la « section syndicale ».

La position des syndicats ouvriers quant à elle, n'est pas exempte d'équivoques, ni de craintes.

L'équivoque consiste à présenter une revendication d'apparence limitée qui, en fait, dans l'esprit de certains de ses défenseurs, n'est qu'un premier pas vers la cogestion dans l'entreprise. La représentation des salariés devient moins dans ce cas l'instrument d'un dialogue que l'occasion de contester la structure même de nos entreprises. On tend ainsi à établir une confusion entre des problèmes de nature différente.

Les craintes, peu avouées mais profondément ressenties par nombre de dirigeants syndicaux, ont trait au rôle qui serait alors dévolu aux syndicats. L'autorité qui ne manquerait pas d'être celle des délégués syndicaux d'entreprise s'exercerait dans un cadre très décentralisé. Cette autorité s'exprimerait selon les branches et les régions à travers des revendications inévitablement diverses, peut-être parfois même contradictoires. L'autorité des états-majors et la cohésion des troupes, pourraient en souffrir et il n'est pas excessif de penser que les responsables syndicaux ont la partie plus facile aujourd'hui où il ne s'agit que de réclamer un droit que le jour éventuel où ils auront à le mettre en pratique.

## vers plus de justice et de participation

Tout laisse à penser que la prochaine législature ne s'écoulera pas sans que le grand courant de réflexion actuel sur les problèmes tant de la structure des entreprises que de la place qui est faite aux salariés ne provoque quelques réformes importantes.

L'amendement Vallon a déjà fait couler beaucoup d'encre, 1967 verra sans doute une relance de la vieille idée chère aux gaullistes de l'Association « Capital-Travail ». Mais ces idées si généreuses soient-elles dans leur inspiration, paraissent être d'une réalisation moins prioritaire que celles que nous avons évoquées ici. Le progrès social ne passe-t-il pas d'abord et avant tout par le droit reconnu aux travailleurs et à leurs délégués de se faire entendre ?

Si la section syndicale d'entreprise pose des interrogations et des problèmes, si elle suscite l'inquiétude chez les uns, l'espoir chez les autres, on ne doit pas oublier que notre société ne peut s'humaniser ni même prospérer rapidement sans un approfondissement du dialogue, non plus vain mot, mais outil vivant et concret d'une économie en évolution vers plus de justice et de participation. L'évolution, si elle est prise en charge avec des idées neuves, si elle obéit à la volonté des hommes et non plus à la pression des conflits, peut éviter la révolution ou du moins une situation permanente de révolte.

Yves LAGARDE.

(1) Dans son livre sur « *Les syndicats en France* » (Armand Colin 1963) M. Jean-Daniel Reynaud décrit ainsi la position du patronat face à la revendication de l'institution de la section syndicale d'entreprise : « ...le front patronal est moins uni aujourd'hui qu'il ne l'a été. En juin 1963, le Centre des Jeunes Patrons s'est déclaré favorable à la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, pourvu que ce soit sous forme *contractuelle*. Pour que l'institution trouve sa place à côté de celle des délégués du personnel et des comités d'entreprise, il faut faire confiance à l'empirisme et, en somme, s'inspirer des précédents de Neyrpic, de Berliet, de Chausson. Un membre éminent du bureau du C.N.P.F., M. Demonque s'est prononcé favorablement, mais à titre personnel. La grande majorité du patronat reste fermement opposée.

Ses arguments, tels que les exprime le C.N.P.F. ou l'U.I. M.M., sont clairs : la substitution progressive des délégués nommés par les syndicats aux délégués élus par le personnel ferait bon marché de la liberté syndicale. Traduisons, au risque de déformer : les syndicats sont trop faibles et ont trop peu d'adhérents pour qu'on puisse, dans l'entreprise, identifier syndiqués et salariés. Et ce n'est pas la tâche des employeurs que de favoriser, dans la situation actuelle, l'effort de recrutement des syndicats en leur accordant un monopole.

De plus, le pluralisme syndical créerait une complication grave : ce n'est pas une, mais plusieurs sections syndicales qu'il faudrait reconnaître, et la surenchère qui risquerait de s'établir entre elles, loin de faciliter le règlement des conflits, le rendrait considérablement plus difficile.

En outre, ce serait — et l'on retrouve là le principe fondamental — introduire dans l'entreprise des préoccupations extérieures à elles. Le syndicat, en tant que tel, voit plus loin que l'entreprise. Cela justifie son rôle dans les conventions régionales, mais l'empêche d'agir efficacement face à la direction. On peut, avec un partenaire difficile, se mettre d'accord sur des normes. Pourrait-on faire de même, lorsqu'il s'agit de la vie concrète de l'établissement, de réalités immédiates, et non plus de règles générales ?

Toutes ces objections seraient peut-être moins fermes s'il ne s'agissait que de F.O. et de la C.F.T.C. (ou C.F.D.T.). Mais, sous-jacente, est l'opposition fondamentale à la C.G.T., « politisée » et « irresponsable », mais majoritaire. Plus d'un patronat, dans le monde, a finalement favorisé l'implantation du syndicalisme pour avoir affaire à un interlocuteur solide et n'ayant plus besoin, à toute occasion, de raffermir son emprise. La grande majorité du patronat français n'est pas disposée à sauter ce pas, face à la C.G.T. »

## Bibliographie

L'article ci-dessus ne fait qu'effleurer un sujet qui a déjà suscité de nombreuses études. Parmi celles-ci, on pourra lire plus particulièrement :

— Revue de Droit Social - N° 3 de Mars 1965 : « Problèmes actuels du syndicalisme ».

— Recueil Sirey 1966 : Journées d'Etudes du Centre départemental d'éducation ouvrière du Nord. « L'activité syndicale au niveau de l'entreprise » (Faculté de Droit de Lille.)

— Proposition de Loi n° 6346 de la session ordinaire 1957-1958 de l'Assemblée Nationale (Annexe du P.V. de la séance du 11-1-1958) présentée par un groupe de députés dont Mme Francine Lefebvre.

— Rapport présenté par M. Mathevet au Conseil Economique et Social (Assemblée plénière des 8 et 9 juillet 1964) publié dans le N° 59 de la revue « Formations » de septembre-octobre 1964.

# AU TEMPS DE L'EUROPE DES PRINCES

par René SÉDILLOT

*Le texte que nous publions, ci-dessous, est extrait d'un intéressant ouvrage de René Sédillot « Survol de l'Histoire de l'Europe » qui paraîtra prochainement aux « Editions Fayard » dans la collection « Les grandes études historiques ».*

## Les refuges de l'esprit cosmopolite

Les nationalismes en germe n'excluent pas un large internationalisme, qui tient pour beaucoup aux structures monarchiques de l'Europe. Là où les peuples cocardiers érigeront, au nom du patriotisme, de strictes frontières, les princes se comportent en citoyens du monde.

Leur cosmopolitisme tient d'abord à leurs origines, qui ne les lient pas nécessairement au pays dont ils sont souverains. Avec Charles Quint, voici un Flamand sur le trône d'Espagne; avec Philippe V, duc d'Anjou, un Bourbon de France prend à Madrid la succession des Habsbourg; on voit de même un Hanovre sur le trône d'Angleterre, un Orange-Nassau aux Pays-Bas, un Leczinski en Lorraine; on voit les ducs de Lorraine devenir empereurs d'Autriche, les ducs de Saxe se faire rois de Pologne et l'Allemande Catherine, princesse d'Anhalt, devenir tsarine de toutes les Russies.

Nationaux ou étrangers, les princes épousent des étrangères, plus souvent que des filles du pays. Du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, sur le trône d'Espagne, on compte une reine anglaise, une Italienne, deux Allemandes, quatre Françaises, trois Autrichiennes, trois Portugaises, deux princesses de Savoie; sur le trône de Pologne, cinq Autrichiennes, trois Italiennes, une Russe, une Française, une Transylvaine; en France, les rois Bourbons épousent une Italienne, deux Espagnoles, une Polonaise, une Autrichienne; en Angleterre, les Stuarts, les Orange et les Hanovre épousent une Danoise, une Française, une Portugaise, une Italienne, trois Allemandes. Au moins par alliance, tous les rois sont cousins. C'est seulement en Russie que l'usage est de ne point admettre d'étrangères dans le lit du souverain, et Féodor fait scandale en épousant une Polonaise.

Les souverains voyagent, hors de chez eux, et pas seulement à la manière de Louis XIV passant le Rhin à la tête de ses troupes, ou de Charles XII, héros conquérant. Charles Quint visite l'Empire neuf fois, l'Espagne sept fois, l'Italie sept fois, mais aussi, au delà de ses domaines, la France quatre fois, l'Angleterre deux fois; il fait huit voyages sur la Méditerranée, quatre sur l'Atlantique. Christine de Suède parcourt l'Europe: elle visite les Pays-Bas, l'Autriche, la France et meurt à Rome. Gustave de Suède se trouve dans une loge de l'Opéra de Paris lorsque lui parvient la nouvelle de la mort de son père, qui fait de lui le roi Gustave III. Pierre le Grand quitte la Russie, alors que le seul fait d'en franchir les frontières est considéré par l'Eglise comme un péché mortel, et par l'Etat

comme un crime de haute trahison; il se rend à Hambourg, à Amsterdam, à Londres, à Dresde, à Vienne, et vingt ans plus tard, il séjourne à la Haye, à Bruxelles, à Paris.

Ces princes aux vastes horizons trouvent tout naturel de s'adjointre des ministres ou des conseillers étrangers. Ainsi voit-on en France le premier rôle dévolu au Sicilien Mazarin ou au Génois Necker; en Espagne Philippe V fait appel à l'Italien Alberoni. L'ambassadeur de Louis XV en Prusse est un Irlandais, celui de Frédéric II en France est un Ecossais. Une égale désinvolture — ou un égal libéralisme — préside au choix des généraux: les armées impériales sont menées à la bataille par le Wallon Tilly; Louis XIV a fait maréchal de France l'Ecossais Berwick; Louis XV confie ses armées de Fontenoy à Maurice de Saxe, bâtard du roi de Pologne Auguste II; Pierre I<sup>er</sup> de Russie prend à son service l'Allemand Ostermann, l'Ecossais Gordon, le Suisse Lefort; Marie-Thérèse d'Autriche, l'Irlandais Lacy. Mais les soldats aussi n'ont-ils pas été souvent des mercenaires internationaux? La France a des régiments suisses, croates ou suédois. L'armée de Wallenstein mêle Allemands et Flamands, Ecossais et Irlandais, Suisses et Italiens. Celle de Frédéric II comprend 25.000 Français. Chez les Turcs, les janissaires sont des Chrétiens islamisés.

A plus forte raison, les princes appellent et accueillent les artistes de tous pays: François I<sup>er</sup> a donné l'exemple, en faisant venir en France Léonard de Vinci. On trouvera des Italiens jusqu'en Bohême, en Pologne, en Russie; ils construisent la cathédrale de Salzbourg, peuplent de statues l'église de l'Escurial, reconstruisent le château royal de Cracovie ou le Kremlin de Moscou, dressent les plans de l'Hôtel de Ville de Paris; ils enseignent à peindre à toute l'Europe, créent au théâtre un genre nouveau, l'opéra, qui fait fureur. Mais les Français ne sont pas moins demandés, pas moins choyés. (1)

Si les architectes, comme les peintres, les sculpteurs, les musiciens, peuvent exporter leurs talents, les écrivains semblent prisonniers de leurs langues. Cependant, eux aussi, ils se flattent d'être internationaux. Ils voyagent beaucoup: Cervantes connaît Rome et Venise, Descartes connaît la Hollande, l'Allemagne, le Danemark, l'Italie, et il meurt à Stockholm; Daniel Defoe visite l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la France; Locke passe plusieurs années à Montpellier, puis en Hollande; Leibniz se rend à Paris, à Londres, et rencontre Pierre le Grand à Torgau; l'abbé Prévost passe aussi aisément de France en Angleterre, en Hollande ou en Allemagne, que du couvent à l'intrigue amoureuse; Voltaire séjourne à la Haye, à Londres, à Postdam; le Danois Holberg apprend le français à Paris et s'en va l'enseigner à Oxford. L'obstacle des langues n'empêche pas les auteurs de se faire parfois éditer à l'étranger, avant même de publier leurs ouvrages dans leurs propres pays: Erasme a sorti « l'Eloge de la Folie » en Angleterre, Descartes présente son « Discours de la Méthode » à Leyde, ses « Principes de la Philosophie » à Amsterdam, Voltaire publie « la Henriade » à Londres. D'autres œuvres doivent leur existence à des « commandes étrangères »: Rousseau écrit ses « Lettres sur la législation des Corses » à la demande des chefs de l'île et ses « Considérations sur le gouvernement de Pologne » à l'appel d'un noble polonais.

(1) Goldoni écrit au XVIII<sup>e</sup> siècle: « Les Français donnent le ton à l'Europe entière. »

Conservent-ils une patrie, ces écrivains, ces artistes qui font profession d'universalisme ? « *Je suis si bon cosmopolite* », écrit Voltaire, « *que je me réjouirais de tout* ». Le Chevalier de Boufflers proclame que « *la nature a donné à chaque homme le monde pour cité et tous les hommes pour concitoyens* ». Schiller renchérit : « *J'écris comme un citoyen du monde. J'ai de bonne heure perdu ma patrie pour l'échanger pour le vaste monde* ». Lessing assure « *n'avoir aucune notion de ce que peut être l'amour de la patrie* ». Et Mozart lui-même, qu'on voit errer de Salzbourg à Naples, de Paris à Londres, qui marie dans son œuvre le baroque allemand et le classique viennois, la mélodie de l'opéra italien et l'esprit de la symphonie française, ne symbolise-t-il pas une Europe qui a dépassé les nations ?

Les écrivains ne correspondent pas seulement entre eux, par-dessus les frontières, Leibniz avec Bossuet, Grim avec Diderot ; ils correspondent avec les plus grands princes : Descartes avec Christine de Suède, Grim avec le roi de Pologne, Voltaire avec Frédéric de Prusse et Catherine de Russie. Les guerres n'interrompent même pas ce courrier, pas plus qu'elles ne dissuadent un auteur de célébrer le pays ennemi, ou de voyager chez l'adversaire : Corneille fait jouer *le Cid* à la gloire de l'honneur castillan, en plein conflit franco-espagnol, à l'heure où Paris est menacé. Voltaire vit en Angleterre quand celle-ci est en guerre avec la France ; il loue Frédéric « héros du Nord » de ses victoires sur Soubise comme il l'a félicité de trahir la France quand la Prusse, en violation des engagements pris, a conclu une paix séparée avec l'Autriche ; il le félicitera aussi bien de partager le gâteau polonais. Frédéric en prend bonne note : « *Voltaire loue continuellement les différents pays de l'Europe ; il n'y a que le sien dont il se plaigne*. » Avec la même désinvolture, le peintre français Ignace Parrocel, pour le palais viennois du Belvédère, glorifie aux dépens de ses compatriotes les exploits du prince Eugène, tandis que Louis Laguerre, élève de Lebrun, peint sans remords, au plafond du grand salon du château de Bleinhein en Angleterre, l'Apothéose de Marlborough, debout sur un char triomphal.

En cette libérale Europe des princes, il est des aventuriers et des gentilshommes qui semblent appartenir à toutes les patries : cet Eugène de Savoie, prince italien de culture française, passé au service de l'Autriche, signe son nom en trois langues : Eugenio von Savoie ; un Bolingbroke, ministre anglais, vit en France comme chez lui ; un Casanova naît à Venise, fait de sa vie une comédie libertine — dont l'Europe entière est la scène, de Londres à Constantinople —, écrit ses Mémoires en français pour les confier à un éditeur de Leipzig, et meurt dans un château de Bohême ; un Cagliostro, Sicilien de naissance, Grand Copte de profession, joue au seigneur parisien ; un comte de Bonneval, natif du Limousin, passe au service de l'empereur, guerroye contre la France, se convertit à l'Islam, réforme l'armée turque et devient pacha de Roumélie. Un prince de Ligne, né à Bruxelles, maréchal autrichien, écrivain français, confesse : « *J'ai six ou sept patries : Empire, Flandre, France, Espagne, Autriche, Pologne, Russie, et presque Hongrie... A la vérité, je pourrais aussi compter l'Ecosse* ». Il se sent partout chez lui, dans une Europe sans frontières pour l'esprit.

Beaucoup de ces nobles ou de ces bourgeois lettrés sont franc-maçons (on dit d'abord fri-maçons, à l'anglaise) ; la mode, venue de l'île britannique, s'est répandue sur le continent. Il est bien porté de faire

partie d'une société de pensée, affiliée à une loge. Echangeant des vœux, des motions, des adresses, versant tantôt dans l'occultisme, tantôt dans la démocratie, les maçons ébauchent une sorte de réseau international d'amitié et de complicité. Plus d'un prince compte parmi les « initiés » : Frédéric II en est, comme Philippe d'Orléans, comme François de Lorraine qui sera l'époux de Marie-Thérèse d'Autriche, comme la reine Marie-Caroline de Naples. Mais l'unité du mouvement laisse à désirer. En Angleterre même, la Grande Loge s'est scindée entre les Anciens et les Modernes Maçons. En France, le Grand Orient cherche à rallier les dissidents du rite écossais. En Allemagne, rivalisent l'ordre des Rose-croix et celui des Illuminés, qui s'assigne pour mission de « libérer le monde ». De toutes façons, la franc-maçonnerie déborde du cadre européen : Franklin est un des grands dignitaires de la maçonnerie américaine.

En même temps que dans une élite et dans quelques coteries, le cosmopolitisme trouve un ultime asile en certains petits Etats, qui placent leurs ambitions dans l'universalité plutôt que dans le nationalisme : la Papauté, toute amoindrie qu'elle est, est encore capable de proposer la réforme du calendrier ou de partager le Nouveau Monde entre Espagnols et Portugais ; la Suisse, excluant sa propre expansion, s'offre à tous comme un marché de main-d'œuvre militaire. Les Pays-Bas surtout, qui se souviennent d'avoir été persécutés, tiennent à passer pour une terre de médiation et de tolérance : ils accueillent les Juifs refoulés d'Espagne et du Portugal, les protestants chassés de Belgique et de France, les royalistes chassés d'Angleterre par Cromwell, les républicains chassés par les Stuarts. Ils les reçoivent avec leurs capitaux, qu'ils font fructifier, et leurs idées, dont ils font des livres et des journaux. Voilà pourquoi la Banque et la Bourse d'Amsterdam prospèrent, tandis que le florin de banque est la monnaie la plus recherchée de l'Europe. Voilà pourquoi Amsterdam, Leyde, La Haye, Rotterdam, Utrecht sont les capitales de la librairie et de la pensée, imprimant et publiant ce qu'on n'ose publier en Espagne, en France, en Italie, tandis que les Universités hollandaises s'ouvrent aux professeurs et aux étudiants de toutes les nations. Erasme, qui est de Rotterdam, a condamné la guerre, « cette maladie funeste ». Grotius, qui est de Delft, proclame la liberté des mers.

Mais le libéralisme hollandais n'est-il pas suspect à certains égards ? Ce même Grotius, coupable d'idées religieuses subversives, condamné à la prison perpétuelle par ses compatriotes, doit s'exiler à Paris pour y faire paraître son ouvrage sur le droit de guerre et de paix, où sont dégagés les principes du droit des gens.

L'altruisme hollandais n'est-il qu'un égoïsme ? Les marins des Pays-Bas ont besoin des mers libres, face aux Espagnols, aux Portugais, aux Anglais. La Hollande n'exalte la liberté que parce qu'elle lui rapporte. Sa largeur d'esprit camoufle un impérialisme aussi exigeant que les autres.

D'ailleurs, en tous pays, à mesure que les peuples prennent du poids aux dépens des princes, les nationalismes montent. L'Europe des princes a été celle des armées de mercenaires, des guerres en dentelles et des frontières pour rire. L'Europe des peuples, que va enfanter la Révolution française, sera celle des armées populaires, des guerres inexpiables et des frontières infranchissables.

A Paris, l'Académie royale de musique présente encore un ballet à l'enseigne de *l'Europe galante*. On y

voit virevolter amoureuxément le Français volage, l'Italien jaloux, l'Espagnol romanesque... C'en est fini de cette Europe inoffensive. L'Europe galante va faire place à l'Europe brûlante.

#### Europe morcelée, Europe qui grandit

Avoir l'esprit cosmopolite, ce n'est pas avoir l'esprit européen. Ce dernier présume la conscience d'une communauté aux dimensions du continent. Mais, durant les siècles des princes, qui se prend de passion pour l'Europe? Chacun pense à l'échelle locale, à l'échelle nationale, parfois à l'échelle planétaire, rarement au cadre européen.

Chez les bons auteurs, le terme Europe n'apparaît que par hasard : une seule fois chez Montaigne, quand il parle de l'Atlantide, quelquefois chez Ronsard, pour rimer avec Calliope. Le mot, pour Calvin et Luther, ne suggère aucune idée d'unité. Il est absent chez La Rochefoucauld, présent quatre petites fois, incidemment, chez La Bruyère. Madame de Sévigné ne connaît l'Europe que pour y citer les chances d'un mariage ou l'ampleur d'une nouvelle : « *Il n'y avait pas de parti pour (la Grande) Mademoiselle en Europe* ». « *La levée du siège de Bude : cette petite nouvelle en Europe* »... Voltaire, dans son « Dictionnaire philosophique », traite des mots Amérique, Chine, France, Guerre, Monde, Terre, mais non pas du mot Europe.

On n'ignore certes pas l'Europe; il arrive qu'on songe à elle : mais comme à une entité géographique, à un conglomérat de nations, à une tête de chapitre consacrée par l'usage et la commodité.

Il n'empêche que cette Europe morcelée et méconnue grandit : elle se peuple. Malgré l'exode des Espagnols vers le Nouveau Monde, le reflux des Maures vers l'Afrique, le glissement des Russes vers l'Asie, le nombre des Européens augmente. On le laissait à 90 millions d'unités quand Colomb débarquait en Amérique. Trois cents ans plus tard, quand la France remet en cause les régimes et les idées, l'Europe compte 180 millions d'habitants, soit le double : sans doute plus du cinquième de la population de la planète (900 millions), Amérique comprise, alors qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle l'Europe renfermait tout juste le cinquième de la population de l'Ancien Monde.

La France est la nation la plus peuplée, devant l'Autriche, la Russie, la Pologne, l'Espagne, l'Angleterre, le Royaume de Naples, la Prusse... Les plus grandes villes sont Londres, Constantinople, Paris, Moscou. Mais d'autres cités sont nées, parfois créées de toutes pièces par le caprice des princes : Versailles, Petersbourg, Mannheim...

Si l'Europe n'existe pas, les nations qui la composent ont ce trait commun d'avoir toutes accédé à un certain niveau de civilisation : même chez le sultan et chez le tsar, la barbarie a reculé. Il n'est plus, en Europe, de pays tout à fait sans routes ou sans écoles. Ni l'Asie, ni l'Afrique, ni l'Amérique ne sauraient prétendre à cet équipement ni à des mœurs aussi policées. Il est vrai, cependant, que d'Ouest en Est les conditions de la vie se dégradent, et que, sur ses franges orientales, entre la Volga et l'Oural, ou dans les Balkans, l'Europe ne saurait beaucoup se distinguer de l'Asie.

Toutes les inventions, tous les progrès surgissent dans l'Europe occidentale, entre l'Atlantique et la Vistule, sur les rives de laquelle est né Copernic. Découverte de nouvelles sources d'énergie (la vapeur et l'électricité), de nouveaux moyens de transport (y compris l'aérostat), de meilleurs instruments de vie (l'assole-

ment, le verre à glace...) et de mort (le fusil); partout l'écllosion des techniques nouvelles est stimulée par la compétition des libres initiatives au sein du capitalisme fécondant. L'Europe, dans cette floraison, supprime l'Asie, que ligote le carcan de ses traditions et qui stagne dans ses routines, et le monde arabe, qui n'invente rien parce qu'à la vérité, simple intermédiaire entre des civilisations, il n'a jamais rien inventé.

A l'ascension démographique et technique de l'Europe répondent les progrès de son économie. Elle importe des matières premières (à commencer par les métaux et les épices), mais exporte des produits manufacturés (des cotonnades aux miroirs). Elle s'enrichit, non sans âpreté. Ses monnaies, comme ses pionniers, font la conquête de la planète : le douro espagnol engendre la piastre d'Amérique; le thaler de Bohême, devenu dolera au Nouveau Monde, y enfantera le dollar. Les banques d'émission usent et abusent du papier-monnaie, comme un enfant se grise d'un jouet nouveau. L'inflation d'or, puis l'inflation du papier excitent les affaires, comme l'alcool soutient et enivre le jeune buveur. Dans ces expériences exaltantes et dangereuses, l'Europe adolescente découvre les chemins de la croissance.

Politiquement, l'Europe prend du poids. Elle s'est répandue sur le monde, installant ses comptoirs sur le pourtour de l'Afrique et de l'Inde, dans les îles de l'Océan indien et du Pacifique, organisant et exploitant à son profit le continent américain. Cette colonisation de la planète n'est pas seulement le fait des Portugais et des Espagnols; les Hollandais, les Anglais, les Français et même les Suédois, les Danois, les Prussiens, ont pris leur part de l'entreprise, et les Russes, par la voie terrestre, ont étendu leur empire à travers tout le continent asiatique. C'est ainsi l'Europe qui se prolonge, par l'asservissement de tout ce qui n'est pas européen : elle possède les terres, recueille les fruits, soumet les hommes.

De ses victoires, de son triomphe, l'Europe est consciente et fière. Elle a pleinement le sentiment de sa supériorité. En toute ingénuité, le Dictionnaire de Moreri expose que « *les peuples de l'Europe, par leur adresse et leur courage, se sont soumis ceux des autres parties du monde; leur esprit paraît dans leurs ouvrages, leur sagesse dans le gouvernement, leur force dans les armes, leur conduite dans le commerce, et leur magnificence dans leurs villes* ». Fontenelle exprime à sa façon le même orgueil : « *Il y a un certain génie qui n'a point encore été hors de notre Europe... Il ne se renferme pas dans les sciences et dans les spéculations sèches, il s'étend avec autant de succès jusqu'aux choses d'agrément, sur lesquelles je doute qu'aucun peuple nous égale* ». Les penseurs qui préconisent la décolonisation, c'est-à-dire le repli de l'Europe sur elle-même font preuve, tout compte fait, du même orgueil, puisqu'ils croient que l'Europe vaut mieux que tous ces pays pour lesquels elle dépense son sang et son argent. Et les philosophes mêmes qui feignent de célébrer le Bon sauvage, le Nègre ignorant et vertueux, l'Indien que n'a pas corrompu la civilisation, ne changeraient pas leur condition d'homme blanc et policé pour celle des gens de couleur, qui vivent au seul contact de la nature.

Le drame de l'Europe, qu'elle ne soupçonne pas, c'est que son hégémonie prépare son déclin; non seulement parce que les races asservies se libéreront un jour; mais aussi parce que des hommes blancs, partis d'Europe pour l'Amérique, feront du Nouveau Monde un monde nouveau, qui prendra sa revanche.

René SEDILLOT.

# UNE JOURNÉE AVEC JEAN RENOIR

PAR  
CLAUDE BEYLIE

*Il n'est pas besoin d'alibi d'actualité pour parler de Jean Renoir. Certes, Renoir ne tourne plus (son projet de film sur la Révolution française a été dédaigné par les princes qui nous gouvernent). Certes, Renoir passe le plus clair de son temps aux USA. Enfin, d'aucuns jugeront peut-être que tant d'ouvrages ont été publiés sur lui, d'entretiens et d'études en profondeur (à commencer par celles, décisives, d'André Bazin), qu'il vaudrait mieux aller chercher ailleurs des thèmes de réflexion. Ce n'est pas notre avis : la voix de Jean Renoir, l'œuvre de Jean Renoir, la présence de Jean Renoir, premier cinéaste français, ne connaîtront jamais une assez large audience, et toutes les occasions nous sembleront bonnes de lui rendre hommage. Une journée passée en sa compagnie constitue en soi un événement, dont nous tenons à nous faire ici l'écho.*

## JEAN RENOIR OU L'AMOUR DU CINÉMA

On ne saurait, en quelques lignes, présenter Jean Renoir, faire le tour de sa personnalité, multiple et passionnante, inépuisable et d'ailleurs contradictoire — sa richesse étant peut-être liée à ces contrastes. Que dire de Renoir, sinon qu'il est tout cela, tout ce que nous savons de lui, et autre chose encore, c'est-à-dire son contraire ? On le baptise, un jour, sensualiste, et aussitôt l'on s'aperçoit qu'il est friand d'idées géné-

rales, d'abstraction, de rigueur. On le veut « *ami et témoin des hommes* » sans voir ce qu'il y a dans cette amitié de désenchantement, d'amertume. Il peut être lubrique (voyez son adaptation américaine du *Journal d'une femme de chambre* de Mirbeau, infiniment plus corrosive que la version de Bunuel) ou tendre (*Partie de campagne*). C'est un paysan, dont l'œuvre s'enracine dans le terroir français, croisé d'un artiste, à vocation universelle. De la satire, il saute au panthéisme. Ses comédies sont grinçantes, ses drames gais. Sa vie elle-même est à l'image de ses films : c'est un constant vagabondage, un désordre inspiré. Renoir — c'est ce qui le rattache, non seulement à son père, mais à toute une tradition française, de Rabelais aux impressionnistes — hume la vie, dévore la vie à belles dents (non sans cruauté quelquefois), digère la vie et, si j'ose dire (sa personne physique autorise cette formule un peu triviale), pète de vie. Il fait des films parce qu'il a besoin d'en faire : le cinéma pour lui n'est pas un métier mais une *fonction*. Une fonction vitale. Tous ses films, de *La fille de l'eau* au *Déjeuner sur l'herbe*, de *Boudu sauvé des eaux* au *Fleuve*, de *Toni au Carrosse d'or*, en passant par le sublime, l'éternelle *Règle du jeu*, manifestent cette joie créatrice, cette fantaisie irrésistible et ce plaisir de faire du cinéma, considéré comme un *art de vivre*.

et met en scène *Orvet*. Cette époque s'achève sur trois films « testamentaires » : *Le Docteur Cordelier*, *Le Déjeuner sur l'herbe*, *le Caporal épinglé*.



Un matinée de la fin septembre, avec sa température aigre-douce, chargée des miasmes légers de l'équinoxe. Il est douze heures. J'attends Jean Renoir devant la bouche du métro Château de Vincennes. Il va apparaître, je le sens, non pas comme un plénipotentiaire craché par un taxi de luxe, mais perdu dans la foule des ouvriers de midi, porté par le même flot qu'Octave à l'aéroport du Bourget. D'un kiosque où je me suis arrêté, je l'aperçois, exactement tel qu'à l'instant je me l'imaginai. Je me précipite à sa rencontre. Il a ce visage non pas joufflu, mais serein ; non pas jovial, mais émerveillé ; non pas patriarcal mais enfantin, qui d'un seul regard bleu, d'un pudique sourire en coin, vous capte, vous butine comme une abeille gourmande ne répugnant à se poser sur aucune fleur. Ce visage a la beauté sévère et tendre d'un soleil couchant ; c'est « *la lune en plein midi* » dont parle Lisette dans *La Règle du jeu*. Je guette en vain le souffle lourd du septuagénaire. Il ne respire pas. Il hume avec une grande douceur, et sait rompre la glace dès les premiers mots.

Dans la voiture, il me parle de son fils, resté à Dido en Californie. Alain Renoir enseigne Chaucer à des adolescents sans doute possédés par la « fureur de vivre ». Il me dit : « *Permettez-moi, comme vous avez raison d'être philosophe. Je ne rencontre plus que des scientifiques. Ce qu'il fait, ce que vous faites est au fond la seule chose qui compte un peu...* » L'acuité de son regard ne me trouble pas, mais m'enveloppe, me submerge irrésistiblement. J'ai vu ce même regard à Eluard, dans sa propriété de Sarlat peut-être avant sa mort. Mais alors ce n'était pas sans malaise, car il y stagnait je ne sais quoi de tourmenté, de moribond. Ici, au contraire, un merveilleux équilibre. Ordre, calme, volupté semblent couler de source. La sphéricité de ce visage a quelque chose de surnaturel. Je retrouve aussi ce qui m'a frappé lors de rencontres plus anciennes : pas un mot de mépris pour quiconque, pas la moindre interrogation indiscreète. Il se garde de juger qui que ce soit. On le provoquerait en vain : la cruauté lui est absolument étrangère.

## DE LA GASTRONOMIE A LA CREATION

Partout où il passe, la vie reprend. A son contact, la chaleur revient sur les visages. Notre hôtesse, que j'avais quittée patraque, sourit à présent de bonheur. Pour lui ? Non, *par* lui. Le ciel de la banlieue semble moins triste. Il touche à tout, furette, fait surgir la beauté et la santé de coins sombres où, peureuses, elles se dissimulaient. Il dit bonjour aux chats, s'arrête longuement devant les Images d'Epinal, soupèse les bibelots qui s'amoncellent sur les étagères, œuvre de folkloristes anonymes, parle en termes émus que je ne saurais redire de la dignité de l'artisan.

Nous nous mettons à table. Pendant le repas, la conversation ne roulera que sur le bouquet d'un vin d'Anjou et d'un Vieux Saumur, la saveur parfaite de

Sylvia Bataille dans « Une partie de campagne »

## LES EPOQUES DE RENOIR

I — De 1924 (*La fille de l'eau*) à 1934 (*Toni*), Renoir cherche à la fois des sujets et un style. Il est très influencé par Stroheim et Chaplin et se préoccupe avant tout de *réalisme* (dans l'image seule, puis à partir de *La Chienne* dans la bande sonore). Un certain débraillé poétique provoque un contraste heureux, dont les exemples limites sont *Tire au flanc* (muet) et *La nuit du carrefour* (parlant). Un premier chef-d'œuvre : *Boudu*.

II — De 1935 à 1940 : le ton dramatique des œuvres monte, le style s'affermi, les préoccupations sont surtout sociales et *morales*. Renoir puise son inspiration chez les grands romanciers français (Zola, Maupassant, Flaubert) ou étrangers (Gorki), avant de s'affirmer définitivement par des scénarios originaux. Etapes décisives : *Le crime de Monsieur Lange*, *La Grande Illusion*, *La Marseillaise* et surtout *La Règle du jeu*, couronnement et synthèse de ces deux premières périodes.

III — A Hollywood, pendant la guerre, Renoir perfectionne sa technique et tente d'acclimater ses tendances profondes au « système » américain. Il n'y parvient vraiment qu'à partir de *L'homme du Sud* (1945). Ses recherches vont en même temps au rythme du film et à la direction d'acteurs. Une grande œuvre méconnue : *Le journal d'une femme de chambre*.

IV — *Le Fleuve*, tourné aux Indes en 1951, marque le grand tournant que confirmera *Le Carrosse d'Or*. Renoir réfléchit sur son art et sur les rapports qui unissent le cinéma aux autres arts (peinture, théâtre, music-hall) ou aux autres techniques (télévision). Ecrit

moules à la vinaigrette et d'un melon de Cavaillon, l'exquis acidulé d'une salade Cévenole... « Manger, une des choses qui comptent dans cette vie... », l'ai-je déjà entendu dire, sur l'écran (1). Je revois Pierre Bertin attablé devant son médianoche à la fin d'*Elena*. Voir manger Renoir est un spectacle unique, et aussi important sans doute pour la compréhension de son art que de le voir faire des films. Si ses films ont, avant toute autre qualité, cet aspect croustillant, velouté dont par avance on se fait un régal, n'est-ce pas qu'il a identifié la création à l'accomplissement d'un plaisir physique, et inversement, élevé l'amour de la bonne chère au rang d'un art? Voilà une qualité (ou un défaut) typiquement latin, dira-t-on. Il est certain que la composante rabelaisienne fait partie intégrante du personnage Renoir. Renoir d'ailleurs nous parle, incidemment, de Rabelais. Mais c'est un peu plus tard, au

cours d'une étonnante méditation sur « l'excellence d'une tasse de café » qu'il va vider son sac, totalement, et nous ravir sans que nous ne songions plus à l'interrompre. Écoutons-le.

« Mon grand-père maternel, Charrigot, eut une destinée singulière. Il habitait une petite propriété aux confins de la Champagne et de la Bourgogne. Un beau jour, mécontent de s'entendre dire continuellement par sa femme qu'il crottait le plancher avec ses chaussures sales, il partit pour l'Amérique, la plaquant là avec une fille (ma mère). Il débarqua là-bas comme pionnier, comme settler, et fonda la première ferme blanche dans le Nord-Dakota. C'était vers 1865. En 1870, il revint en France, fit la guerre et repartit. Il fonda une famille qui a maintenant des ramifications considérables. J'ai retrouvé il y a quelque temps l'une de ses filles, Victoria, demi-sœur de ma mère et par conséquent ma tante. Elle était venue visiter la France et Rome à 80 ans. Ce fut pour elle une révélation. Elle mourut paisiblement de retour aux Amériques. Ce sont des gens étonnants! De vrais Bourguignons...

— Vous êtes-vous inspiré de cette famille américaine pour faire *L'homme du Sud*?

— Absolument! J'ai pourtant fait ce film avec des

*Texans purs, donc d'authentiques Américains, c'est aux miens que je pensais. Du reste, l'Amérique n'existe pas. C'est essentiellement un conglomérat d'Européens. De même que Paris est un conglomérat de provinces française. C'est pourquoi aussi je ne me sens pas du tout étranger là-bas, mais chez moi en somme.*

## JE NE SAIS PAS JUGER

— Ne croyez-vous pas que cela tient plus généralement à un trait profond de votre tempérament, qui est la faculté de s'adapter, la perméabilité ?

— *C'est possible. Je suis adaptable partout. Je ne me sens étranger nulle part. Partout où j'ai passé : en Italie, en Allemagne, en Amérique, aux Indes (surtout aux Indes), j'ai été heureux tout de suite. Je me sens heureux partout. J'ai connu des gens (René Clair, Duviolier) qui disaient : « C'est dégoûtant cette cuisine. Je ne m'y ferai jamais... » Moi, si. Je m'y suis fait tout de suite. Même la cuisine de l'Inde, si différente de la nôtre, me convenait tout à fait. Mon neveu Claude est comme ça : il pratiquait toutes les cérémonies religieuses indiennes avec une foi parfaite ! Je suis comme lui, je me fais à tout. Je suis absolument perméable, comme vous dites, absolument « convaincable », c'est ma grande faiblesse. Oui, c'est une faiblesse car, au bout du compte, je n'ai pas d'idées à moi. Quand j'entends quelqu'un exposer un point de vue, je dis : « Il a raison, c'est évident », et je me trouve d'accord avec lui. Ne me demandez pas de juger. Où est le bien ? Et où est le mal ? Je ne sais pas juger.*

« *Je repense à la cuisine indienne. Comment être malheureux devant un curry ? Les Anglais de mon équipe (pendant le tournage du Fleuve) étaient malheureux, ils auraient voulu leurs œufs au bacon. Pas moi. Moi j'étais très heureux parce que je me disais : « Il n'y a pas deux currys pareils au monde, et on peut être très heureux avec des currys ! »*

— Ne serait-ce pas que votre condition d'artiste, votre sensibilité d'artiste vous éloignent de cette démarche traditionnelle de l'esprit qui consiste à rassembler plusieurs sensations en une seule, à les confronter artificiellement en vue d'une synthèse au lieu de les vivre dans leur plénitude naturelle et unique ? N'est-ce pas en cela que vous êtes ennemi de la psychologie et des idées générales ?

## LA SENSIBILITE DU CONTEUR

— *Très certainement. Et je vous le dirai sous une autre forme. Je crois que les artistes d'une période donnée racontent tous, plus ou moins, la même histoire. Prenons la littérature d'avant la Renaissance. Dix mille trouvères ont raconté la Chanson de Roland, mais aucun ne la contait de la même façon. La trame n'existait pas ; ce qui comptait, c'est ce que l'individu mettait sous cette trame. L'obstacle, la difficulté des temps présents vient de ce que l'on a substitué l'action à la personnalité. On ne croit plus qu'à la trame, à*

*l'idée générale. Le Moyen Age, lui, croyait davantage à la personnalité du conteur. De même la musique européenne avant Bach. Le Renaissance nous a changé tout cela, et j'ai fini par comprendre que c'était un recul. Je suis foncièrement partisan d'un art qui se fonde sur la discipline d'une seule personnalité et non sur la variété des thèmes. Les anciens, eux, ne croyaient pas aux thèmes, ni à la surprise. Voyez la tragédie grecque : tout le monde connaissait l'histoire avant que ça ne commence, et même au cas où certains l'auraient oubliée, un récitant venait d'abord la rappeler. Ce qui importait, c'était la sensibilité du conteur.*

« *Je crois que c'était là la marque d'un peuple qui connaissait l'agora. Platon et Aristote prétendent qu'il ne peut y avoir de civilisation au-delà de dix mille habitants, parce que les gens ne se connaissent plus entre eux. Nous avons (largement) dépassé ce stade, et en payons le tribut. Sans agora, pas de civilisation durable. Nous devons autant que possible recréer l'agora ; nous disposons pour cela de moyens très forts tels que la Télévision, le Cinéma... Notre travail est de recréer l'agora.*

— De le recréer à l'échelle du monde ?

— *Pas exactement... non, plutôt à l'échelle de tout petits problèmes. C'est à partir d'eux que l'on peut toucher le monde. On peut retrouver cette audience universelle perdue avec des thèmes rétrécis. Si l'on veut se faire entendre du monde, on y parvient mieux à partir de l'excellence d'une tasse de café qu'en dissertant sur l'existence de Dieu. Je crois qu'il y a un très beau film à faire sur l'excellence d'une tasse de café.*

« *J'ai depuis quelque temps en tête une petite idée bien générale, qui pourra paraître singulièrement naïve. Pendant toute une partie de ma vie, j'ai cru l'œuvre de la Renaissance, l'œuvre de Luther éternelle. Qu'a apporté en gros la Renaissance ? Ceci : on a dit à l'individu, au lieu de prier en latin, tu vas prier désormais en allemand, en anglais, en italien, etc. J'ai cru longtemps à cela, je n'y crois plus. Je ne crois plus aux nations. C'est un mythe qui aujourd'hui s'effondre. La division profonde entre deux mondes : le byzantin et le romain, réapparaît. Le temps de la Renaissance est révolu. On va retrouver les grandes divisions du monde beaucoup plus vastes. Celle-ci par exemple : nous, Occidentaux, sommes avant tout des anarchistes, par opposition aux peuples de l'Est, ceux d'Orient et d'Extrême-Orient, qui sont des peuples organisés, massivement organisés. La vraie lutte se situe à ce niveau. Les anarchistes ont gagné pendant cinq cents ans. A présent le vent tourne.*

## MA SENSIBILITE

## EST LE CINEMATOGAPHE

« *Nous nous éloignons, apparemment, du cinéma. Et cependant... Ce qui m'a amené à cette idée, c'est que les films que j'admire — ceux de Rossellini en parti-*

culier, depuis Rome ville ouverte — n'ont « marché » que dans la mesure où le monde entier les a acceptés. Le marché occidental à lui seul n'est plus suffisant. Ceux qui tablent uniquement sur lui en crèveront...

« Au Moyen Age, un clerc né à Palerme ou à Salamanque allait, s'il le fallait, jusqu'à l'Université d'Oxford poursuivre ses études. Le latin lui servait de passeport pour explorer le monde entier. Je crois que nous revenons à cela, après des siècles de nationalisme intransigeant. Une nouvelle langue commune va remplacer le latin : pourquoi pas le spectacle : théâtre, cinéma, télévision ? Le cinéma (conçu au sens large) permet l'avènement de l'universalisme. Cette petite idée était déjà incluse dans Le Carrosse d'or.

« Il y a une chose à laquelle je crois beaucoup aussi, c'est à la fraternité des métiers. On a cru longtemps que le bain national suffisait à instaurer une solidarité profonde. Quelle erreur ! Qu'ont de commun un terrassier français, un banquier français, un cinéaste français ? Un monde les sépare. Les grands contacts que l'on a, c'est horizontalement et non verticalement. On les a avec les gens de sa catégorie. Pour moi, les gens de cinéma de Calcutta sont mes frères, j'ai avec eux les mêmes amitiés et les mêmes petites querelles... Ma nationalité est le cinématographe. Je ne m'amuse, moi, qu'avec les gens qui font le même métier que moi. Je m'amuse beaucoup plus avec le dernier des maquilleurs de plateau qu'avec le plus brillant conseiller de la Cour des Comptes !

— Il y a une dernière question que j'aimerais vous poser. Dans presque tous vos films un personnage est défini comme appartenant à une certaine noblesse, une certaine race... Que signifient exactement ces mots pour vous ?

— Ce qui m'a amené à considérer le monde sous un autre jour, c'est le désir de ne montrer que les gens d'une certaine qualité. La race est une chose très simple. Cela signifie qu'un fils de fox-terrier a plus de chance de faire un bon fox-terrier qu'un bâtard. Il y a une noblesse héréditaire, certes, mais qui n'est nullement l'apanage de l'aristocratie : ainsi, un fils de charpentier sera noble dans sa spécialité qui est la charpente, un fils de boucher dans la boucherie, etc...

## LE MYTHE DU BONHEUR

— Gabin, fils et petit-fils de voleur dans *Les Bas-fonds*, a autant de quartiers de noblesse que Juvet, fils et petit-fils de baron. De même Camilla dans *Le Carrosse*. Les Marceau sont braconniers de père en fils comme les La Cheyniest marquis. Ce qui les fait se ressembler tant, n'est-ce pas avant tout la noblesse du geste ?

— Si, naturellement. Remarquez que sur cette pente, on peut aller très loin. Ainsi, j'ai peut-être tort de le dire, mais je croirais assez volontiers aux castes indiennes. C'est dans le mariage que la chose est la plus

troublante. Comme tout Européen d'idées libérales, j'ai cru longtemps que la meilleure manière d'avoir des mariages heureux, c'était de marier des gens qui s'aiment. Or, en Amérique, où je vis et où les mariages d'amour se pratiquent beaucoup, où l'on croit par-dessus tout au « coup de foudre », presque tous les mariages sont malheureux. Aux Indes, par contre, les mariés ne se voient qu'une fois la cérémonie terminée. Et, en général, cela fait des mariages très heureux ! Il y a Tristan et Iseult, me direz-vous. Mais n'oublions pas qu'à l'époque, Tristan et Iseult, c'était de la rigolade ! Le pauvre Tristan se roulant aux pieds d'Iseult mettait les spectateurs en joie... Le bonheur est devenu un mythe, un mythe presque... comment dire ?

— Littéraire ?

— Absolument ! Si les Indes sont restées un peuple heureux, c'est parce qu'elles n'ont pas intellectualisé le bonheur.»

• • •

Renoir s'est arrêté de parler, il savoure lentement son cognac. J'admire l'alternance rigoureuse, et parfaitement naturelle chez lui, du plaisir physique et de la rumination intellectuelle. Le moraliste lucide et quelque peu désenchanté n'altère en rien cette joie presque païenne de la table à laquelle il se livrait tout à l'heure. C'est comme si le trait acéré venait rehausser, paradoxalement, la violence des couleurs. Pas le moindre signe de fatigue sénile chez l'homme, en tout cas, ni de défaillance intellectuelle chez l'artiste. Au contraire, une harmonie et une continuité irréversible, dont le secret est peut-être simplement un parfait équilibre entre la pensée et l'action, et qui témoigne à jamais de la pérennité de son génie.

Nous nous quittons vers 16 heures. Je recevrai, quelques semaines plus tard, une lettre d'Amérique, en réponse à un bref article que j'ai écrit sur *Les Cahiers du Capitaine Georges* (2). Renoir y développe à nouveau une idée qui lui tient à cœur : « Après tout il est possible que le cinéma soit non seulement un moyen d'enregistrer l'image et le son mais aussi un état d'esprit. Je crois que les générations nouvelles sont plus ou moins façonnées par le cinéma alors que celles qui les ont précédées l'étaient par la littérature. »

Renoir, ou le cinéma fait homme.

CLAUDE BEYLIE.

(1) Dans le documentaire accompagnant *Elena et les hommes*, intitulé *L'album de famille de Jean Renoir*. Interviewer : Pierre Desgraupes.

(2) Le très beau roman de Renoir paru l'an dernier chez Gallimard.

---

# Bonnard

Merveilleux Bonnard! Sublime Bonnard! Aucun peintre n'a avec un tel raffinement, une telle chaleur, donné à notre œil, à notre sensibilité une si grande leçon de charme. Cet hommage à Bonnard, contenu à l'Orangerie de Paris semble venir tempérer la splendide sauvagerie de Picasso qui fut en quelque sorte son voisin de quartier en ces semaines qui virent défiler plusieurs centaines de milliers de personnes. La peinture de Picasso illustre parfaitement notre époque de complet renouveau. Mais dans l'esprit d'un visiteur peu averti résiste-t-elle à l'épreuve du lendemain? Une partie de l'œuvre de Bonnard détient ce privilège de garder à travers vents et marées cette même sublimation, ce secret de séduction qui entoure les grandes œuvres.

*Affiche pour la Revue Blanche* (Bibliothèque Nationale).

*Portrait de Mme Natanson et Mme Bonnard,*  
(Musée Art Moderne.)

*Nu devant la glace.* (Petit Palais.)

# le peintre de la lumière

La vie de Bonnard ne contient pas de ces grands moments croustillants qui plaisent au grand public. Le faisceau de la tendancieuse actualité ne s'est jamais braqué sur cet être charmant, tout en grâce, recueilliment, bonté infinie. Travailleur acharné, sa vie semble vouée à percer ce mystère de la création divine, puis à le sublimer. Aucun autre peintre ne fait penser à cet homme-enfant dont l'émerveillement devant la fleur, l'objet, le paysage est prodigieux. Il y a chez certains créateurs comme un mépris du quotidien que lui au contraire pare de mille couleurs. Aucune trahison chez lui ; sa franchise, son cœur aussi vaste que le ciel guident sa main. En parcourant cet ensemble de qualité réuni à l'Orangerie par les soins diligents de M. Terrasse, j'ai senti la présence physique de Bonnard car il me faisait partager pleinement sa joie, sa liberté, son enthousiasme. Oui, la peinture de Bonnard est libre comme le vent, libre comme la mer, libre et chantante comme l'eau du torrent. Bonnard n'explique pas, ne démontre pas. Son message est celui de la réconciliation, de la parfaite harmonie.

Bonnard naît le 3 octobre 1867, dans la banlieue de Paris, à Fontenay-aux-Roses (presque la province) entre un père dauphinois, chef de bureau au ministère de la Guerre, et une mère alsacienne qui fut, sans nul doute, une merveilleuse personne, qui sut guider son fils dans sa sensibilité naissante pour les Arts.

Excellent élève, il commencera ses études au lycée de Vanves, puis à celui de Louis-le-Grand pour se diriger ensuite à la Faculté de Droit où il obtiendra une licence. De la Faculté de Droit à son inscription à l'Académie Jullian, il y a comme un mystère. Qui a conduit Bonnard de l'une à l'autre, puis à l'École des Beaux Arts, où il passera seulement un an ? Certes, on ne doit pas y dispenser les leçons de l'impressionnisme dont une exposition pourtant a eu lieu en 1886. Tout ceci n'empêche pas Bonnard qui n'est pas un enfant prodige qui séduit et étonne, mais un garçon de la plus traditionnelle éducation, de continuer la modeste carrière de l'Enregistrement et d'échouer au concours de Rome. Entre-temps, il avait rencontré Maurice Denis, Paul Serusier puis Vuillard avec qui il louera tout d'abord un atelier. Ces rencontres sont d'une extrême importance car elles dirigeront Bonnard dans ce groupe des Nabis dont les œuvres sont en quelque sorte en réaction contre l'impressionnisme. Ce groupe de « peintres gentils » n'a pas laissé une trace aussi profonde dans l'histoire de la peinture que les provocantes « Demoiselles d'Avignon ». Il y a chez eux quelque chose d'anémique, de par trop décoratif, d'acidulé.

En 1889, Bonnard avait participé à un projet d'affiche pour « France Champagne » et avait gagné le concours. Cette affiche d'une facture très souple, teintée d'un humour certain est une très belle création dont Toulouse Lautrec s'inspira par la suite, et avec quel brio ! Bonnard exprime cette toute nouvelle liberté du trait dans de nombreuses estampes, affiches, lithographies (« Petites scènes familiales » et « Le petit solfège » de Claude

Terrasse — « Marie » de Peter Nansen — « Quelques aspects de la vie de Paris » publié par Vollard... « Daphnis et Chloé » édité par Vollard et la si célèbre « Revue Blanche »).

Sans s'en rendre compte, peut-être, il sera dans ce domaine un grand novateur. Il laisse loin derrière lui le groupe des Nabis dont la sagesse orientale détonne un peu avec ce gentil frondeur qui a remarqué en 1890, une exposition d'Art japonais. Mieux qu'eux, il en saisit toute l'importance et il y trouvera une parenté avec ses propres préoccupations esthétiques.

S'il y a aussi une date importante dans sa vie, c'est sa rencontre avec Marthe. Il fera d'elle presque exclusivement l'Eve pudique de son paradis enchanté. Elle pourrait être au début de la transformation dans la manière de peindre de Bonnard.

Aux alentours de 1893, de 1900, il y a comme un voile qui se déchire. La lumière entre puis envahit ses tableaux et il réalise enfin pleinement cette lente progression de son univers pictural. Il voit enfin. Il est au cœur même des choses. Il possède sa technique bien à lui. La terre est pour lui débordante d'harmonies cristallines. On ne sait plus dans ses compositions reconnaître qui est du ciel, qui est de la terre. L'un et l'autre basculent, se confondent grâce à un dessin savant qui en apparence n'existe plus et laisse à la couleur toute sa suggestivité intensifiée. « Le golfe de Saint-Tropez » (1937) — « Le port de Trouville » (1938-1946) — « Nu dans le bain » (1937) — « L'atelier aux Mimosas » sont dans cette perspective des œuvres maîtresses, des œuvres modernes. Lui seul connaît maintenant le secret du chemin jaune qui conduit par-delà les nuages à la liberté.

Bonnard au grand cœur, Bonnard aux yeux immenses offre ses bouquets de fleurs des champs, ses tables chargées de fruits, ses intérieurs inondés de soleil où il fait bon se détendre, ses paysages du Cannet, de Vernon, de Trouville, de Deauville où le flâneur s'arrête, respire. Et au centre de cet univers on trouve Marthe, pudique et impudique tout à la fois, dans le plus simple appareil de la création. Son corps, comme les bouquets de fleurs des champs, sa teinte de mille tons. La lumière ne dévoile pas son corps, ne l'idéalise pas, elle le sublime.

« L'amandier en fleurs » (1946), tout en lapis-lazulis, est en quelque sorte le testament de Bonnard. Il s'éteint le 23 janvier 1946 à l'âge de 87 ans seul au Cannet puisque Marthe l'a quitté le 26 janvier 1942. Mais sur les cimaises de l'Orangerie, Bonnard est toujours présent. Son chant d'amour éveille encore en nous ce que l'on croyait disparu à jamais : le pouvoir d'aimer, le pouvoir d'amour. (1)

Jean GODON.

(1) Je recommande pour vivre quelques heures dans la chaude intimité de Bonnard, un livre de Pierre Courthion « Bonnard, peintre merveilleux » Editions Marguerat.

# ● LA DÉMOCRATIE

Par Georges BURDEAU

« La politique n'est plus l'affaire de quelques spécialistes. Aujourd'hui, l'intellectuel, l'homme d'action ou le simple citoyen ne peuvent pas plus ignorer la Révolution française que la Chine de Mao, la pensée de Machiavel que la vie du paysan africain. » Bref, « les problèmes politiques sont les problèmes de tout le monde » et « les problèmes de tout le monde sont des problèmes politiques ». Voilà ce que déclare l'exposé des motifs — si on se permet d'écrire ainsi — de la nouvelle collection dont les « Editions du Seuil » ont confié la direction à Jacques Julliard, la collection « Politique » qui « se présente comme une véritable encyclopédie du phénomène politique où la pensée et l'action, le passé et le présent, le classique et l'inédit s'appellent et se répondent ».

Bien que tout à fait récente, cette collection comprend d'ores et déjà sept ou huit titres prestigieux parmi lesquels on ne peut que se féliciter de retrouver des ouvrages précédemment édités et devenus peu trouva- bles, voire introuvables. Précisément, parmi ceux-ci figure — accru de quelques compléments non négligeables — « l'essai synthétique » sur la démocratie de Georges Burdeau, publié en 1956, par les soins des « Editions de La Baconnière » et dont on regrettaît fort de ne plus pouvoir conseiller la lecture à celles et à ceux qui cherchent à s'initier à la politique ou à réfléchir sur elle puisqu'il était devenu aussi rare qu'une pierre précieuse.

Est-ce pas hasard que ce titre inaugure la nouvelle collection ? Je l'ignore. En tous cas il nous plaît de souhaiter la bienvenue à celle-ci. En effet, il s'agit d'un coup d'envoi prometteur car, sans parler du titre même qui claque comme un manifeste — bien qu'en ces temps-ci, on ne manque pas d'être quelque peu las d'entendre ce mot — ce livre de 185 pages (1) à peine, est d'une lecture aisée et présente un double intérêt : un intérêt *méthodologique* d'une part, un intérêt *réflexif* d'autre part.

*Intérêt méthodologique* parce que le professeur Georges Burdeau dresse une rapide mais suggestive spectographie du contenu du mot *démocratie* qui ne recouvre pas, ainsi qu'il le met parfois en lumière, une idée simple et claire, mais désigne un univers politique foisonnant et luxuriant. « La démocratie est aujourd'hui une philosophie, une manière de vivre, une religion et presque accessoirement, une forme de gouvernement », note-t-il. Ce trait explique que l'on assiste à « l'éclatement du concept de démocratie » et il rend nécessaire que l'on inventorie les diverses manifestations du phénomène démocratique.

Cette tâche n'est pas aisée car, quand on se met à y regarder de près non seulement on constate que la démocratie n'existe pas puisqu'il n'existe que des démocraties, mais même on se met à penser promptement « qu'il n'y a pas de démocratie mais seulement des démocrates ».

Il me semble intéressant dans le cadre de cette recension de résumer les principales classifications que propose l'auteur afin de se retrouver à travers de multiples formes de la démocratie. Sans doute celles-ci

sont connues puisque le professeur Burdeau a été amené à les exposer dans des ouvrages précédents ; néanmoins, il est utile de se les remettre en mémoire. On nous permettra de les rappeler : — *Classification en fonction de la finalité* : Démocratie politique, Démocratie sociale à fin de justice, Démocratie sociale à fin de prospérité — *Classification en fonction de la structure du rapport politique* : Démocratie gouvernée, Démocratie gouvernante, Démocratie consentante — *Classification en fonction des techniques gouvernementales* : Démocratie à pouvoir ouvert, Démocratie à pouvoir clos.

Evidemment on n'a pas toujours et partout l'embaras du choix entre ces différents modèles dont le désir et les possibilités de réalisation sont fonction à la fois de l'état de la réalité et de celui des rêves et des idées.

Ce n'est pas le moindre intérêt de ce livre que de ne pas se contenter de nous livrer une spectographie statique mais, au contraire, de nous présenter l'enchaînement quasi cinématographique des aventures de la démocratie. On aperçoit en filigrane, et même plus qu'en filigrane, le développement comme logique des différents avatars du phénomène démocratique. La recherche de la « liberté-autonomie » a engendré la « liberté-participation » qui elle-même, l'évolution historique aidant, a engendré la « liberté-libératrice » qui est « attente d'une libération », volonté « de création d'un univers neuf ». Simultanément, de la notion du « peuple de citoyens » on est passé à la notion de « peuple réel », de « peuples des travailleurs » ; on serait tenté de dire que parti du *populus* on a abouti à la *plebs*. Parallèlement, de la notion de « droit-faculté », on en est venu à la notion de « droit-exigence », de « droit-fonction ».

Plus globalement, « la démocratie politique qui ne concerne que le gouvernement de l'Etat et ne met qu'indirectement en cause l'individu dans la mesure où il est englobé par la masse indifférencié des nationaux » a mué en *démocratie sociale* qui « vise à une maîtrise de la société entière en contrôlant chacune des relations, chacun des actes dont est formée la vie collective » parce qu'elle a pour but d'améliorer « la condition de l'homme situé... son bien-être, sa sécurité matérielle, les chances offertes à ses enfants ». Encore l'histoire de cette dernière forme n'est-elle pas homogène ; née d'une « psychose de la pauvreté » la démocratie sociale a débouché, quelque jour, dans « une nouvelle vision du monde » dominée par « l'image de la société d'abondance ». En même temps « la démocratie gouvernée » dans laquelle « le pouvoir du peuple ne s'extériorise encore que dans le contrôle exercé par le peuple » et dans laquelle « la représentation ne réalise pas un transfert mais une déclaration de volonté » s'est métamorphosée en démocratie gouvernante, dans un premier stade — dans celle-ci « le pouvoir a toujours ses origines dans le peuple mais *il y reste* » et du coup, on assiste à « l'avènement des pouvoirs de fait » qui battent en brèche l'autorité de l'Etat — avant de tendre à se transformer en troisième avatar — qui ne figurait pas dans la première édition de l'ouvrage et constitue, donc,

un apport nouveau : « la démocratie plébiscitaire » dans laquelle « loin d'être obligé de se taire, le peuple, tenu en haleine, est constamment consulté « non pas cependant afin de se prononcer sur « ce qu'il veut » mais afin de déclarer « qui il veut ».

Mais si l'intérêt méthodologique est grand, l'intérêt réflexif de ce livre n'est pas moindre. En effet, au fil de la lecture, on est conduit à une constatation et à une interrogation qui l'une aussi bien que l'autre ne manquent pas d'importance.

D'une part, il apparaît que l'aventure démocratique semble avoir glissé sur le *pouvoir* sans le transformer intrinsèquement. Certes, le fait est particulièrement clair dans les démocraties à pouvoir clos ou monarchies ; dans leur cadre, l'effet de la démocratie est même si paradoxal qu'il prend des couleurs tragiques, car de l'identification réalisée entre gouvernants et gouvernés c'est en définitive le pouvoir qui profite « parce que s'il est l'agent de la masse » « la masse reflète sa pensée », « si bien qu'à tous les moyens d'action que les gouvernements puisent dans leur titre s'ajoute la puissance du peuple lui-même » et « le pouvoir parvient à se rendre maître de la volonté humaine devant laquelle, durant des siècles, s'est brisée son emprise ». Néanmoins, pour être moins tragique le devenir du pouvoir dans les démocraties pluralistes à pouvoir ouvert, n'en laisse pas moins perplexe. C'est un fait, que la « démocratie née d'une révolte contre l'autocratie, l'engendre à son tour par le mauvais usage de son propre principe et que, le confort matériel aidant, l'individu s'en remet, à des gouvernants qu'il acclame, du soin d'assurer et l'avenir du groupe et sa propre sécurité ». Le pouvoir demeure un destin. Au terme de l'aventure surgit ce que, d'ailleurs, Jean-Marie Domenach appelle « le retour du tragique ». Il faut y réfléchir.

D'autre part, quand on achève le livre on est conduit à se poser une question qui déconcerte mais s'impose. Celle-ci : la démocratie n'est-elle pas une vision sociale apolitique voire anti-politique ? La démocratie n'est-elle

pas radicalement destructrice et négatrice de la politique ? De fait, à bien considérer, si l'on tient que la politique est l'art de rassembler les hommes, de leur donner des raisons de vivre ensemble, comment ne pas constater que la démocratie élude la *question politique*.

Georges Burdeau souligne fortement et justement « l'antériorité chronologique et la primauté rationnelle » de la « liberté-autonomie » ; au point de jaillissement et au cœur de la quête démocratique on trouve, d'abord et essentiellement, la « liberté-autonomie », c'est-à-dire la recherche d'un dégagement du social, d'une libération du social. De plus il est vrai que « le droit de participer à l'exercice du pouvoir comporte un dynamisme qui se combine malaisément avec la subordination de la liberté politique à une fin déterminée ». La fin de n'importe lequel des avatars successifs ou simultanés de la démocratie c'est l'individu, soit l'individu abstrait, soit « l'homme-situé » ; selon les moments la démocratie a mis l'accent soit sur la protection de la liberté soit sur la satisfaction des besoins de chacun. A ce point du constat, une inquiétude surgit : la démocratie peut-elle *lier* les hommes ? Peut-elle des masses faire un peuple ? Mais une inquiétude ne vient jamais seule ; il faut approfondir l'interrogation : que signifie cette indifférence grandissante de la démocratie à l'encontre de la politique ? Constitue-t-elle une péripétie de la politique ? Ou le commencement de la fin de la politique ?

On ne peut envisager de développer ces interrogations à présent. Le professeur Burdeau a raison : « Si l'on admet que l'intention de conclure comporte l'idée de mettre un point terminal au débat, une analyse de la démocratie ne comporte pas de conclusion. » Une analyse d'analyse ne peut en comporter davantage. Restons-en là, non sans avoir invité à lire ce livre.

René PUCHEU.

(1) « La démocratie » par Georges Burdeau - Collection Politique. Editions du Seuil.

## ● L'ÉCOLE DE DEMAIN RESTE A FAIRE *Par Jean CAPELLE*

A toutes les époques de l'histoire où une transformation sociale se prépare ou s'accomplit, on assiste à un bouillonnement d'idées au sujet de l'éducation. La Renaissance, qui marquait la fin de l'ère féodale, a été marquée par les théories de Rabelais et de Montaigne et par les réalisations des Jésuites. C'est à ce moment qu'ont été jetés les bases de notre enseignement secondaire.

Dans la phase pré-révolutionnaire, avec la montée de la bourgeoisie, les théories sur l'éducation ont été remuées à nouveau. Jean-Jacques Rousseau a opéré un retour vers le concret et l'éducation s'est ouverte vers le peuple avec Condorcet et Pestalozzi. Mais cet enseignement était encore très profondément marqué par un sentiment de classe. Dans chaque pays européen, des barrières étaient soigneusement dressées pour éviter que les enfants orientés vers le secteur primaire puissent gravir les échelons de l'organisation sociale, en continuant leurs études dans l'enseignement secondaire.

Actuellement, c'est-à-dire depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le trouble s'est à nouveau emparé des esprits en ce qui concerne l'éducation. Il ne s'agit plus de distribuer l'enseignement supérieur à 2 ou 3 % de la population. L'évolution de la technique permet, et même réclame, que l'ensemble du peuple bénéficie d'un enseignement supérieur. La véritable révolution culturelle ne se déroule pas en Chine. Elle a lieu aux Etats-Unis où, pratiquement, toutes les classes d'âges poussent leurs études jusqu'à un niveau qui correspond à notre baccalauréat. En France, nous avons pris beaucoup de retard dans ce domaine. Le rapport de la Commission Langevin-Wallon remonte à une vingtaine d'années. Il représente, certes, une base de réflexion très intéressante, mais on oublie trop vite que ce rapport, qui embrasse l'ensemble du système éducatif, ne constitue qu'un fascicule de 52 pages.

Dans d'autres pays comme la Grande-Bretagne, par exemple, le travail de réflexion a été beaucoup plus profond. C'est ainsi qu'une commission a été constituée

en 1961, sous la présidence de Lord Robbins. Elle a travaillé pendant trois ans en procédant aux plus larges consultations. Le résultat de ses travaux a été largement diffusé sous la forme de sept volumes imprimés.

C'est pourquoi il est particulièrement précieux de trouver dans notre pays un livre comme celui du recteur Jean Capelle. Ce dernier, alors qu'il était Directeur général de l'Organisation et des programmes scolaires au Ministère de l'Éducation nationale, a préféré quitter ses fonctions parce qu'il n'était pas d'accord avec certains aspects d'une réforme dont il avait été l'un des pionniers. Il est rentré dans le rang, c'est-à-dire dans l'enseignement. C'est donc sa double expérience d'administrateur et de pédagogue que le recteur Capelle a condensé dans les 263 pages de son livre.

« L'école de demain reste à faire ». Demain et peut-être pas après-demain. En effet, nous ne disposons que d'un temps très limité pour faire face à l'échéance redoutable de 1970. Autour de cette année-là, nous aurons à tenir compte de facteurs nouveaux : l'un démographique, l'autre socio-économique. Tout d'abord, les générations pour lesquelles le chiffre de naissances annuelles est passé de 500.000 à 800.000 depuis 1945, commenceront, en 1970, à envoyer leurs enfants à l'école. Une nouvelle marée démographique amplifiée par une demande toujours accrue pour plus d'instruction placera les responsables de 1970 devant un problème quantitatif nouveau. Cela, on le sait, mais on a l'impression que la surprise sera ressentie aussi douloureusement par les responsables en 1970 qu'elle l'a été en 1952 lorsque les jeunes générations ont commencé à se presser sur les bancs des écoles primaires. D'autre part, le progrès technique et le progrès social feront apparaître de nouvelles exigences qui devront être traduites dans les programmes scolaires, dans l'éducation sociale des élèves, dans l'organisation progressive de l'éducation permanente. Si la France veut épouser son temps, l'officier d'état civil doit avoir la culture d'un professeur.

Le livre du recteur Capelle, qui aborde l'ensemble du problème, se veut avant tout très pratique puisqu'il s'agit de proposer des mesures concrètes tendant à résoudre un problème brûlant. Cela n'empêche pas que derrière ses exposés, on découvre une philosophie sous-jacente de l'éducation, profondément vécue.

Le livre est divisé en quatre parties principales :

La première intitulée « Pourquoi repenser l'éducation » expose, d'une manière très proche de celle des économistes modernes, les raisons pour lesquelles nous voyons apparaître un désaccord profond entre la répartition des qualifications et celle des ambitions. Ceci nous amène à prévoir des tensions d'ordre social à propos du système d'éducation si un effort sérieux n'est pas entrepris pour éviter précisément, ou en tout cas limiter, le phénomène explosif tenant à cette tension. A ce propos, le recteur Capelle donne une définition très nette de la démocratisation de l'enseignement. Pour lui, « si elle suppose que l'enfant très doué, d'une famille pauvre, reçoive les mêmes facilités de promotion que l'enfant également doué d'une famille riche, elle implique aussi que l'enfant moins doué, d'une famille ambitieuse, trouve sa voie professionnelle et son bonheur dans une activité que les réalités ou les préjugés de notre société situent au-dessous du niveau réel de la famille ou du niveau qu'elle avait rêvé pour son enfant. »

La deuxième partie fait état des raisons démographiques et sociales que nous avons rappelées plus haut, pour lesquelles la décennie 1960-1970 sera capitale en matière d'éducation.

La troisième partie traite des enseignements fondamentaux. Cette expression couvre l'ensemble des formations générales pratiques qui sont données à temps plein ou à temps partiel aux élèves ou aux apprentis avant l'âge normal d'accès à l'Université ; il faut y inclure également les formations de même niveau même quand elles s'adressent à des adultes. Elles s'étendent normalement jusqu'à l'âge de 18 ou 19 ans. Le recteur Capelle traite, dans cette partie, de toutes les questions qui sont les plus brûlantes, qu'il s'agisse des structures pédagogiques, des examens, des maîtres, des vacances, avec la compétence profonde que lui donne sa très large expérience, et la liberté de ton qui découle d'une réflexion approfondie sur ces différents problèmes. Cette liberté de l'esprit l'amène souvent à des remarques teintées d'ironie, par exemple lorsqu'il écrit au sujet du surmenage des élèves qu'il veut appeler un « malmenage » : « Avouons que l'on a donné un volume exagéré à ce bagage minimal de connaissances « qu'il n'est pas permis d'ignorer » selon les spécialistes, mais que les mêmes spécialistes ne possèdent pas toujours pour ce qui est étranger à leur spécialité. » Ailleurs, il note : « l'efficacité de l'organisation scolaire est menacée par le fait que notre société tend à subordonner de plus en plus les intérêts des élèves aux intérêts des adultes. Cette remarque s'applique, avec une particulière évidence, à la question des vacances. »

La clé de voûte de cet enseignement fondamental est l'enseignement moyen ou le 2<sup>e</sup> cycle, et le grand problème pour le recteur Capelle est l'intégration de l'enseignement technique dans notre système éducatif. Il y a là une nécessité de notre civilisation à laquelle nous répugnons par toutes les traditions héritées de notre histoire. A tous les tournants de son livre, le recteur Capelle se bat pour l'enseignement technique, soit lorsqu'il dénonce l'attitude qui consiste à opposer la technique à l'homme, en faisant remarquer que c'est l'homme qui s'oppose à l'homme même lorsqu'il se sert de la technique, soit que dans le chapitre consacré aux maîtres il demande que la situation des personnels de l'enseignement technique ne soit plus moralement diminuée, soit qu'il réclame la création d'universités techniques.

La quatrième partie de ce livre, consacrée aux enseignements supérieurs, représente en effet un effort pour remettre ceux-ci en communication étroite avec la vie, c'est-à-dire avec les besoins économiques et sociaux de notre pays.

Par enseignements supérieurs, le recteur Capelle désigne la diversité des formations qui s'appuient sur une éducation complète de niveau secondaire, c'est-à-dire sanctionnée soit par le diplôme traditionnel de fin d'études générales (baccalauréat), soit par un diplôme de caractère technique (avec discipline appliquée à l'agriculture, au commerce ou à l'industrie), mais garantissant, dans les disciplines générales un bagage de connaissances et de maturité comparable, en qualité, à celui des élèves sortant des sections générales. Il est difficile de résumer cette partie du livre extrêmement riche en idées et en propositions. Tour à tour, le recteur Capelle aborde les problèmes des rapports entre l'ensei-

gnement supérieur lent et l'enseignement supérieur court, ceux, nouveaux, posés par les instituts techniques, ceux, déjà anciens, des grandes écoles.

Enfin, dans son dernier chapitre, l'auteur, après avoir rendu hommage à une Université trop souvent critiquée mais qui reste le foyer entretenant les valeurs de l'esprit et la source du progrès scientifique et social, analyse les moyens d'adapter les structures héritées du Moyen Age aux exigences modernes. Il conclut ces réflexions en élargissant le débat et en indiquant que nous devons arriver à l'éducation permanente si nous voulons traduire dans les faits le droit à la culture.

En matière d'éducation, il y a encore beaucoup, beaucoup, beaucoup à faire. Telle est la conclusion que l'on peut retirer du livre du recteur Capelle. La réforme de l'enseignement supérieur, en particulier, telle qu'elle se dessine actuellement lui paraît mal engagée. Le plan Fouchet lui semble faussé par une démagogie excessive. La formation supérieure sera assumée, dans son ensemble, par l'Université. Il s'agit là d'une fausse démocratisation. Le baccalauréat ne doit pas représenter un droit absolu à entrer à l'Université. Celle-ci doit être réservée aux esprits les plus capables de se lancer dans des études abstraites, difficiles. C'est pourquoi en U.R.S.S. par exemple l'accès à l'Université est subordonné à un examen de capacité extrêmement strict. Cela ne veut pas dire qu'un enseignement supérieur ne doive pas être donné aux jeunes gens et aux jeunes filles ayant des capacités autres. Ce devrait être le

rôle des Instituts Universitaires Techniques, mais à la condition que le diplôme donné par ceux-ci soit un but et non pas une étape vers un diplôme supérieur.

La réforme du plan Fouchet est vulnérable à la critique parce qu'en définissant trois voies, elle réserve celle des I.U.T. aux étudiants médiocres, la voie de la licence aux étudiants présumés peu doués pour la recherche et la voie de la maîtrise aux futurs chercheurs. On retrouve ici une manie bien française tendant à hiérarchiser alors qu'il aurait été souhaitable d'établir des voies parallèles dans lesquelles chacun ne se sentirait pas diminué par rapport à un autre.

Le recteur Capelle estime donc que le problème d'une vraie réforme de l'enseignement supérieur reste posé, probablement parce que les questions préliminaires n'ont pas été résolues. Il aurait d'abord fallu se demander quelle sorte d'hommes il faut former dans la société de demain, quelle sera la mission de l'Université, quelles devront être les structures de l'Université pour faire face à cette mission ?

La lecture du livre du recteur Capelle apparaît comme extrêmement tonique et offre une riche matière à réflexion pour tous ceux qui estiment que l'éducation constitue l'investissement le plus important du pays. Cet ouvrage permet d'explorer à fond un domaine qui devrait être la première préoccupation des gouvernants animés du souci du bien public, bien avant les poisons et les délices de la politique internationale.

Editions P.U.F.

Charles DELAMARE.

# Le savant et l'apocalypse

par ETIENNE BORNE

**O**N a enterré un peu vite Robert Oppenheimer, dont l'opinion sait qu'il fut le père de la bombe atomique, et un peu plus tard la victime de cette « chasse aux sorcières » qui sévit aux Etats-Unis d'Amérique pendant quelques années de l'après-guerre. Les oraisons funèbres ont été brèves, souvent conventionnelles. L'actualité, marée toujours recommencée, n'a pas tardé à recouvrir l'événement d'un flot nouveau. Et pourtant la personnalité de Robert Oppenheimer, les grandes aventures auxquelles il a été mêlé, la manière à la fois lucide, intrépide et angoissée dont il a regardé en face les plus vrais et plus éprouvants problèmes de notre siècle, tout cela, qui compte et qui pèse, aurait mérité une attention plus soutenue, une réflexion moins superficielle. Mais Robert Oppenheimer, si souvent déconcertant dans sa pensée comme dans son action, et fort incommode aux purs politiques, ne répondait guère non plus, par la façon qu'il avait de comprendre la liberté et le scrupule, à l'idée que, surtout de ce côté-ci de l'Atlantique, veulent donner d'eux-mêmes les intellectuels de gauche. D'où la sorte d'incompréhension dont il a subi la fatalité.

**J**ACOB ROBERT OPPENHEIMER était juif. De tradition et de culture, non de religion. Mais la sorte d'inquiétude qui fut de plus en plus sa compagne familière et jusqu'à son agnosticisme anxieux portaient la marque de l'héritage d'Israël. Et ce juif entendait être un Américain à part entière ; et dans les Etats-Unis, il aimait le pays qui dut son premier peuplement et son élan originel à ceux que chassaient d'Europe la misère et la persécution, la patrie qui la première au monde donna un exemple de pluralisme démocratique et de respect des différences. Aussi Oppenheimer apporte-t-il une adhésion chaleureusement totale à la politique de résistance à l'hittérisme et d'aide aux démocraties occidentales qui conduisit à la guerre les Etats-Unis de Roosevelt. Lorsqu'il est nommé en 1943 directeur du centre de recherches atomiques de Los Alamos, c'est dans une parfaite tranquillité de conscience qu'Oppenheimer anime l'équipe qui va donner aux Etats-Unis, et par conséquent à la coalition de la liberté, l'arme terrible par laquelle sera avancée l'heure d'une juste victoire. Non pas qu'Oppenheimer, physicien éminent, ait mis la science au service de sa patrie sans savoir ce qu'il faisait et par un réflexe d'obéissance passive, car son loyalisme ne pouvait être que pensé et, philosophe en même temps que savant, il a toujours eu le souci de situer la science dans un plus vaste ensemble de civilisation et de culture. Mais à ce moment de l'histoire où l'ennemi prenait la figure diabolique d'un absolu de tyrannie allant jusqu'au racisme génocide, comment pourrait-on s'étonner que toutes les valeurs, intellectuelles et morales, se trouvent rassemblées dans l'autre camp. Que la science et la liberté soient ensemble et que celle-là procure à celle-ci la puissance décisive, cette convergence n'est-elle pas toute une vision du monde et qui donne sécurité à ceux qui, comme Robert Oppenheimer, ont voué leur vie à l'une et à l'autre ? Car alors ce qui est se confond avec ce qui doit être.

**J**USQU'AU JOUR du déchirement. D'un coup, tout est changé. Et dès avant Hiroshima. Lors de l'expérimentation de la bombe dans ces déserts du Nouveau Mexique qui virent les premiers s'élever dans le ciel le fameux champignon atomique. C'était pour Oppenheimer le succès

total et la mission parfaitement accomplie. Et pourtant, ce jour-là, quelque chose vacilla en lui, et il lui sera désormais impossible de retrouver le repos de l'esprit. Oppenheimer s'aperçut en un éclair, et c'était un éclair d'apocalypse, que les justifications honnêtes et honorables qu'il s'était jusqu'alors données étaient emportées par la démesure et l'énormité d'un événement, qu'il avait été en son pouvoir de provoquer, pour lequel il avait joué un rôle d'accoucheur, mais qui allait poursuivre dans le monde une vie indépendante, et que les savants, à eux seuls, seraient impuissants à contrôler et à maîtriser. Robert Oppenheimer croyait, en toute bonne foi, mener le bon combat contre le mystère d'iniquité et il découvre qu'il vient de participer, lui aussi, à ce mystère d'iniquité. Tout le reste, assez amer de sa vie, tient dans cette révélation d'un instant, dont il devait dire plus tard qu'elle l'avait aidé à comprendre les premières pages de l'Ancien Testament, celles qui racontent énigmatiquement l'origine du mal et la genèse de la faute. Ce savant moderne s'était senti, au-delà des similitudes symboliques qui ne seraient que littérature, exactement identique à l'Adam biblique, le plus vieux et le plus jeune des hommes, chassé du jardin de l'innocence et de l'harmonie, et confronté avec les contradictions (sont-elles insolubles ? y a-t-il un salut ?) qui, en la rendant problématique, font pleinement réelle l'existence humaine.

**R**OBERT OPPENHEIMER se garde de déposer ses responsabilités. Il reste conseiller du prince. Il sera président de la commission consultative sur l'énergie atomique. Mais lorsque se développe la guerre froide et que commence entre les deux géants, l'américain et le russe, l'escalade à la supériorité atomique, Oppenheimer combat le projet de mise en chantier de la bombe thermo-nucléaire. Car il éprouve comme un devoir impérieux envers l'humanité, dont le savant a aussi la charge, et plus important que les impératifs de la défense nationale, comme disent les politiques, la nécessité d'arrêter la mécanique infernale. Mais le prince, c'est-à-dire le président et le peuple, ne se laissent pas si aisément convaincre. Et le scrupule d'Oppenheimer le fait soupçonner du pire. Est-il vraiment un bon Américain ? Ne serait-il pas passé, au moins en esprit, à l'ennemi ? Il doit se démettre de ses fonctions, car cet homme désormais est dangereux et ne peut avoir accès aux secrets concernant la défense nationale ; il subira les enquêtes policières les plus outrageantes ; on lui demandera compte de ses relations, on fouillera son passé, car il a eu des amis communistes, et pris dans cette tempête qui excède les forces d'un honnête homme, il lui arrive de perdre pied et ce ne pas toujours trouver les moyens de ne pas compromettre autrui en se défendant lui-même. Oppenheimer ne pouvait pas se remettre de telles épreuves, même lorsque le président Kennedy, raturant la triste page, lui eût manifesté avec éclat la gratitude de la nation américaine. « Le dossier Oppenheimer » a été rapproché de « l'affaire Galilée ». Et en effet, dans les deux cas, un homme de science et de conscience a subi persécution parce qu'il était suspecté de mettre en péril une société puissamment établie. Et c'est chaque fois la question moins de la science que de la valeur de la science qui se trouve posée de manière dramatique. On comprend que Robert Oppenheimer ait décidé de consacrer la dernière étape de sa vie à ce problème des problèmes pour lequel il avait vocation majeure. Et la mort est absurde qui interrompt prématurément cette recherche.